
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(30^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 22 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5179).

Services du Premier ministre (suite)

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

MM. Maurice Ligot,
François Bachelot,
Jean Le Garrec,
Michel Hannoun,
Daniel Le Meur,
Dominique Strauss-Kahn,
Bruno Durieux, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services généraux et la fonction publique ;
Michel Charzat.

M. le président.

Réponses de M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan aux questions de :

MM. François Bachelot,
Yvon Briant.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.

I. - SERVICES GÉNÉRAUX

Les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Amendement n° 57 de M. Bachelot : MM. François Bachelot, le rapporteur spécial, le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. - Rejet.

Amendement n° 37 de M. Arrighi : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. - Rejet.

Amendement n° 38 de M. Arrighi : MM. François Bachelot, le rapporteur spécial, le ministre chargé de la réforme administrative, Jean Le Garrec. - Rejet.

Après l'article 56

Amendement n° 55 rectifié de M. Le Garrec : MM. Jean Le Garrec, le rapporteur spécial, le ministre chargé de la réforme administrative. - Rejet par scrutin.

II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 5198)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5198)

III. - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Etat B

Titre III (p. 5198)

M. Michel Margnes, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Conseil économique et social.

Adoption du titre III.

IV. - PLAN

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5198)

Etat C

Titre VI. - Adoption (p. 5198)

Après l'article 73

Amendement n° 56 de M. Strauss-Kahn : MM. Dominique Strauss-Kahn, Bruno Durieux, rapporteur spécial ; le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. - Rejet.

BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

Crédits ouverts aux articles 39 et 40. - Adoption (p. 5199).

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Fait personnel (p. 5199)

MM. Dominique Strauss-Kahn, Bruno Durieux.

3. Dépôt de propositions de loi (p. 5199).

4. Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat (p. 5200).

5. Ordre du jour (p. 5200).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant : les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministère chargé de la fonction publique et du Plan, ainsi que le budget annexe des Journaux officiels.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les services du Premier ministre n'ont pas échappé, bien au contraire, à l'effort de clarification, d'allègement et de modernisation de l'administration, entrepris par le Gouvernement dans le cadre de la politique de redressement qu'il poursuit, conformément aux engagements pris devant le pays. En particulier, le Premier ministre a tenu le plus grand compte, s'agissant de ses propres services, des conclusions de la mission d'étude menée par M. Belin et M. Gisserot. Je voudrais à cet égard apporter tous apaisements à votre rapporteur spécial, M. Durieux : les mesures décidées par le Premier ministre ont bien le caractère d'exemplarité qu'il a souhaité dans le rapport qu'il a établi devant votre assemblée. Vous me permettrez de les rap- peler brièvement.

Il s'agit en premier lieu de mesures destinées à clarifier les compétences entre les départements ministériels, afin de donner à chaque ministre la plénitude des responsabilités pour le secteur qui lui incombe et de faire cesser le rattachement au Premier ministre d'organismes, même de vocation interministérielle, dont l'activité peut être placée sous l'autorité du ministre principalement concerné.

Ainsi en est-il pour le rattachement du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme au ministre chargé de la santé et de la famille ;

Pour le rattachement de la délégation aux risques majeurs au ministre chargé de l'environnement ;

Pour le transfert au ministère de la justice des moyens de fonctionnement de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie ;

Pour le rattachement de la délégation à l'économie sociale au ministre chargé du Plan ;

Pour l'intégration de la délégation à la sécurité routière à la direction de la sécurité et de la circulation routières ;

Pour le transfert du haut conseil du service public au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation ;

Pour le rattachement de la délégation à la condition féminine au ministre des affaires sociales et de l'emploi ;

Pour le rattachement au secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle, de la délégation à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté ;

Pour le transfert au ministère des affaires sociales et de l'emploi des moyens de fonctionnement de la délégation à la formation professionnelle ;

Pour le transfert au ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de la commission nationale pour le développement social des quartiers.

Ces budgets traduisent aussi un certain nombre de mesures d'allègement comme la suppression de la délégation chargée des nouvelles formations et celle de la délégation aux réfugiés. Les tâches que remplissait ce dernier organisme ont été transférées au secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Les autres organismes rattachés au Premier ministre et mentionnés dans le rapport de M. Belin et de M. Gisserot font actuellement l'objet de mesures complémentaires. Il en est de même de certains organismes qui ne sont pas mentionnés dans le rapport. Ces études donneront lieu, le moment venu, à des décisions appropriées.

Les modifications que je viens d'énumérer parmi les services et organismes rattachés au Premier ministre se traduisent en termes d'emplois budgétaires par 608 transferts d'emploi et 7 suppressions. Elles se répercutent aussi dans le projet de budget qui vous est présenté et qui s'établit à 2 172 967 811 francs, en diminution de 377 084 025 francs par rapport à 1936, soit une baisse de 14,8 p. 100. Cependant, si nous raisonnons à structure constante, c'est-à-dire en faisant abstraction des transferts que je viens de mentionner, le projet de budget fait ressortir une progression de l'ordre de 1,4 p. 100.

Cette évolution traduit les orientations générales retenues par le Gouvernement pour la préparation du projet de loi de finances pour 1987, notamment avec la suppression de 1,5 p. 100 des emplois budgétaires, soit vingt-sept emplois pour ce qui concerne les services généraux du Premier ministre, et avec la reconduction en gros des moyens des services, sauf en ce qui concerne les dépenses d'énergie, mais il s'agit là d'une mesure générale s'appliquant à tous les ministères.

Cette évolution recouvre également des mesures plus spécifiques, parmi lesquelles je mentionnerai : la réalisation d'économies supplémentaires sur certains chapitres, en particulier les frais de déplacement, où l'économie globale représente 860 000 francs, soit 13,3 p. 100 à structure constante ; la suppression de toute subvention du budget général au budget annexe des Journaux officiels, sur laquelle je reviendrai et qui se traduit par une économie de 16,4 millions de francs ; la poursuite de l'effort d'informatisation de l'ensemble des services, qui se traduit par des mesures nouvelles d'un montant de 2,5 millions de francs.

Clarification, allègement, recherche d'une meilleure productivité des services, tels sont les objectifs du Gouvernement. Ces orientations, nous les retrouverons dans chacune des composantes des services généraux rattachés au Premier ministre.

M. Bruno Durieux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux et la fonction publique. Très bien !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. La Documentation française a, comme vous le savez, la particularité de pouvoir réaliser, outre sa mission de service public, des opérations de nature commerciale. Elle a pour tâche d'élaborer, d'éditer et de diffuser des études et des documents d'information générale pour son propre compte ou pour celui de l'administration et d'organismes publics.

Figurent au budget des services du Premier ministre des crédits à hauteur de 49,25 millions de francs, en légère diminution par rapport à 1986, du fait principalement de la suppression de six emplois budgétaires.

L'activité industrielle et commerciale de la Documentation française, qui est retracée dans un compte spécial du Trésor, bénéficiera en 1987 d'un versement du budget général de 3,4 millions de francs. Je rappelle que ce compte de commerce est doté à hauteur de 64 millions de francs.

Les crédits inscrits serviront principalement à financer le développement de la troisième tranche du système d'édition électronique, qui est entré en phase opérationnelle en 1986. Cette action sera bien entendu poursuivie en 1987.

Jusqu'en 1986, les aides directes de l'Etat à la presse, d'une part, et les abonnements souscrits par les administrations au service d'informations générales de l'Agence France Presse, d'autre part, faisaient l'objet d'une inscription au budget des services généraux du Premier ministre. Le Gouvernement a décidé de transférer les crédits relatifs aux aides directes de l'Etat à la presse au budget de la culture et de la communication à compter de 1987. Par conséquent, seuls les crédits relatifs aux abonnements souscrits par les administrations au service d'informations générales de l'Agence France Presse restent inscrits au budget des services du Premier ministre. Ils s'élevaient à 429 382 144 francs, soit une augmentation de 3,1 p. 100.

Les crédits budgétaires du service d'information et de diffusion passeront de 38,6 millions de francs en 1986 à 37,6 millions de francs en 1987, soit une diminution d'un million de francs représentant 2,7 p. 100 en valeur relative. Le projet de budget prévoit également une réduction de trois emplois. Tout en assurant le fonctionnement courant du service, les dotations ainsi prévues doivent permettre de mieux adapter les publications périodiques qu'il diffuse aux attentes des divers publics auxquels elles s'adressent.

Le centre interministériel de renseignements administratifs est composé d'un secrétariat général et de sept centres installés à Paris, Lyon, Metz, Lille, Rennes, Bordeaux et Marseille ; 140 agents y sont employés, dont 115 mis à disposition par les administrations concernées pour fournir une information spécialisée au public. Le Gouvernement, souhaitant faire le bilan du fonctionnement des centres existants, n'envisage pas d'en créer de nouveaux en 1987.

Comme vous avez pu le constater, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a prévu de majorer très sensiblement les crédits destinés à assurer le fonctionnement des services du médiateur, lesquels passent de moins de 8 millions de francs en 1986 à près de 11 millions en 1987, soit une augmentation de 36 p. 100, qui peut faire illusion mais qui intègre en fait un rajustement de crédits très important intervenu au cours de l'exercice 1986.

Deux décrets du 3 mars 1986 ont créé, d'une part, une délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information et, d'autre part, un service central de la sécurité des systèmes d'information.

Ce dernier, placé auprès du Premier ministre, a repris notamment les attributions et moyens du service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications. Le changement d'appellation, intervenu au début de mars 1986 traduit l'extension des missions traditionnelles de ce service aux domaines de l'informatique et de la télématique. Le Gouvernement s'est attaché à renforcer les moyens en personnels du nouveau service central par l'affectation de cadres de haut niveau, afin de lui permettre d'acquérir une capacité d'expertise analogue à celle qu'il possède traditionnellement dans le domaine de la cryptophonie et de la cryptographie.

Les dotations budgétaires prévues pour ce service en 1987 s'élevaient à un peu moins de 4,8 millions de francs de dépenses de personnel, à 2,8 millions de francs de dépenses de fonctionnement et à 955 000 francs d'autorisations de programme.

L'effort engagé en 1986 sera bien entendu poursuivi en 1987. Cependant, des moyens accrus devront encore être consacrés en 1988 aux activités du nouveau service central.

Quant à la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information, il s'agit d'une instance d'animation et de coordination plus légère. Elle comprend un délégué, deux délégués adjoints et un secrétariat. Ses moyens budgétaires restent modestes ; ils s'établissent à 725 000 francs, dont 304 000 francs pour les dépenses de personnel et 421 000 francs pour le fonctionnement de la délégation. Cet arbitrage traduit la priorité que le Gouvernement a entendu donner aux aspects opérationnels.

J'en viens au Secrétariat général de la défense nationale. Je ne m'attarderai pas à en rappeler les missions, vos rapporteurs l'ayant fait excellemment dans leurs rapports respectifs. Je tiens cependant, à ce stade de mon propos, à répondre à une observation de M. Michel Cointat. Critiquant en quelque sorte les critiques du rapport de MM. Belin et Gisserot, il a souhaité que le Gouvernement engage une réflexion générale sur les missions et les moyens de ce service. Il sera heureux d'apprendre que nous avons devancé sa suggestion puisqu'une mission conjointe de l'inspection générale des finances et du contrôle général des armées procède actuellement à un audit complet des services du Secrétariat général de la défense nationale.

Je ne m'attarde pas sur le montant des crédits prévus en faveur de cet organisme de la défense nationale. Encore une fois, vos rapporteurs les ont abondamment commentés. Je note simplement, comme M. Cointat, que les dépenses en capital, qui sont effectivement en diminution par rapport à l'année dernière, ne sauraient rendre compte de la totalité des moyens affectés aux programmes de défense civile. Dans cet effort de rigueur qui s'applique au budget du S.G.D.N. comme aux autres, le Gouvernement a tenu à préserver ce qui lui a paru essentiel, c'est-à-dire la sécurité des transmissions extérieures et la protection des populations civiles.

En ce qui concerne le budget du Conseil économique et social, M. Margnes a cité les chiffres les plus significatifs, qui montrent que les crédits sont en évolution légère. Vous avez rappelé également, monsieur le rapporteur spécial, que des crédits non négligeables sont affectés dans le projet de budget à des travaux d'aménagement des locaux, qui en ont effectivement grand besoin. Cet impératif n'a pas permis de prendre en compte le souhait que vous avez exprimé en ce qui concerne la documentation du Conseil. Vous pourrez le formuler de nouveau lors de la préparation du projet de budget de 1988.

La tenue des deux sessions annuelles de l'Union de l'Europe occidentale dans les locaux du Conseil économique et social représente pour celui-ci une contrainte certaine, mais les dépenses qu'elle entraîne restent modestes. Au demeurant, l'U.E.O. ayant son siège à Paris, il revient aux pouvoirs publics français en général, dont le Conseil économique et social fait partie, d'assurer convenablement l'accueil de cet organisme international. De surcroît, les informations que nous détenons sur les possibilités financières de l'U.E.O. montrent qu'il serait assez peu opérationnel de poser le problème du remboursement des frais occasionnés par la tenue des sessions.

J'en viens enfin au projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1987. Là encore, je m'abstiendrai de reprendre les chiffres cités par les rapporteurs. Je soulignerai simplement quelques caractéristiques essentielles de ce budget.

D'abord, il individualise pour la première fois de son histoire les crédits affectés au Centre national d'informatique juridique, qui s'élevaient à près de 12 millions de francs. Le C.N.I.J., créé par décret du 24 octobre 1984, a pour fonction de regrouper les principaux « producteurs » de données juridiques informatisées et de les doter d'une structure de vente commune. Il emploie trente-huit agents contractuels.

Au cours des derniers mois, plusieurs améliorations importantes ont été apportées aux services rendus par le C.N.I.J., notamment en ce qui concerne la rapidité d'enregistrement des textes législatifs et réglementaires publiés au *Journal officiel*. Par ailleurs, le C.N.I.J. diffuse désormais les textes réglementaires en provenance de la Communauté économique européenne, ainsi que les décisions jurisprudentielles des tribunaux statuant en dernier recours, essentiellement le Conseil d'Etat et la Cour de cassation.

L'objectif, pour le C.N.I.J., reste de parvenir, en 1989, à assurer son équilibre financier sans subvention d'exploitation. L'exercice 1987 marque une première étape décisive. Je rappelle, en effet, que le C.N.I.J. a pu fonctionner grâce à des

concours, rappelés par votre rapporteur spécial, du ministère de la justice, d'une part, et du ministère de la direction générale des télécommunications d'autre part, concours s'élevant à 5 millions de francs pour chacun de ces deux organismes. Dès 1987, ces concours seront réduits à 3,5 millions de francs et ils devraient être encore diminués, en principe de moitié, en 1988. Ainsi, en 1987, le coût du Centre national d'information juridique s'établira à un peu moins de 5 millions de francs pour le budget annexe des Journaux officiels.

La seconde caractéristique de ce budget des *Journaux officiels* - elle me semble beaucoup plus intéressante - est que celui-ci présente, pour la première fois, une situation d'équilibre, on pourrait presque dire, en employant une terminologie en usage lors des entreprises, une situation de « grand équilibre ». En effet, non seulement les recettes d'exploitation sont équilibrées, mais le budget annexe des Journaux officiels permet de dégager des ressources d'investissement.

Ce résultat, dont il convient de souligner l'importance, est dû à une gestion rigoureuse et moderne qui s'est traduite par un renouvellement complet des techniques de composition et d'impression, par une meilleure distribution des locaux et par des économies de loyer, par une diminution importante des effectifs, par une reconversion des qualifications et une meilleure gestion du personnel, par l'informatisation de la comptabilité, par une gestion financière plus dynamique, enfin par une nouvelle politique de vente en ce qui concerne tant les tarifs que les circuits de commercialisation.

Les recettes d'exploitation prévues en 1987 devaient donc permettre, comme je l'ai souligné, non seulement de couvrir les dépenses de fonctionnement et les charges d'amortissement pour un montant de 8,9 millions de francs, mais également de dégager un excédent permettant le financement d'investissements à hauteur de 3,1 millions de francs.

Je rappelle que l'édition électronique du *Journal officiel* inaugurée en 1985 et complétée en 1986 est disponible tous les jours par minitel dès le début de la matinée.

Je voudrais, avant d'en terminer sur les journaux officiels, essayer de répondre rapidement à deux observations formulées par M. Alain Vivien.

En premier lieu, ce dernier a dénoncé le décalage entre le prix de revient du *Journal officiel* et son prix de vente, ceux-ci s'établissant respectivement à 7 francs et à 2,80 francs.

Je lui rappelle d'abord qu'une augmentation de 1,5 p. 100 du prix de vente du *Journal officiel* est prévue pour l'exercice 1987. Je lui indique par ailleurs, mais sans m'attarder davantage sur ce point, que l'application du principe selon lequel nul n'est censé ignorer la loi, conduit traditionnellement les pouvoirs publics à considérer que la mise du *Journal officiel* à la disposition de tous les citoyens de ce pays à un tarif abordable peut, me semble-t-il, être considéré sur tous les bancs de cette assemblée comme une certaine forme d'obligation de service public.

M. Jean Le Garrec. « Sur tous les bancs » me semble bien excessif, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. En second lieu, M. Alain Vivien a critiqué la différence constatée entre les prévisions du budget annexe du *Journal officiel* à l'égard de la société de composition et d'impression du *Journal officiel* et son exécution.

A ce propos, il convient de rappeler que le service s'est trouvé confronté à différentes contraintes et difficultés, lesquelles semblent fort heureusement surmontées. Il peut en effet apparaître, dans l'activité d'impression des journaux officiels, certains aléas qui ne sont jamais faciles à prévoir. Il y a notamment eu une session extraordinaire au début de 1986 qui s'est avérée particulièrement riche. Je rappelle également, sans y mettre aucun esprit polémique, qu'au cours du premier trimestre de 1986 le *Journal officiel* a dû réaliser de très volumineuses publications. Il y a également eu des conséquences des départs en préretraite.

Je rassure M. Vivien, la reconversion est maintenant assurée et les très grandes distorsions qui ont été constatées antérieurement ne devraient plus se reproduire.

Les services généraux du Premier ministre forment un ensemble évidemment diversifié. Leurs missions n'ont le plus souvent aucune parenté entre elles. L'ensemble n'en constitue pas moins un rouage essentiel à la marche quotidienne de l'Etat. Les budgets que nous venons d'évoquer traduisent

cette vocation. Budgets de moyens, ils n'expriment aucune ambition ou finalité d'ordre ou de nature politique. Ils n'échappent pas, pourtant, aux contraintes de l'heure. Sur le plan proprement financier, ils prennent leur juste part à l'effort commun de rigueur budgétaire.

Leur rattachement au chef du Gouvernement ne les met pas davantage à l'abri des indispensables réformes de structures et nous avons pu en évoquer quelques-unes. L'exemple du budget annexe des journaux officiels montre qu'ils ne sont pas affranchis des règles d'une gestion rigoureuse. Non seulement ils participent à une discipline collective, mais, plus encore, ils entendent prêcher par l'exemple en s'attachant à démontrer qu'il n'y a pas forcément incompatibilité entre l'allègement du train de vie de l'Etat et le maintien de la qualité du service public. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vais vous parler à la fois de la fonction publique et du Plan qui sont les deux missions que m'a confiées M. le Premier ministre.

Je tiens auparavant à remercier MM. les rapporteurs et tout d'abord M. Durieux, rapporteur spécial de la commission des finances, M. Lamassoure, rapporteur pour avis de la commission des lois pour leurs rapports brillants et pour le soutien qu'ils ont apporté à la politique que je conduis.

Je remercie également M. Roger-Machart et M. Schenardi qui ont apporté des contributions, certes contradictoires, mais qui seront utiles pour la partie de notre réflexion consacrée à l'avenir de la planification.

Deux millions et demi de personnes consacrent leur vie professionnelle au service de l'Etat. Ce n'est pas un métier tout à fait comme les autres. Fonctionnaire moi-même - comme nombre d'entre vous - ayant servi pendant plus de vingt ans un grand corps de l'Etat, j'en ai une haute idée.

Selon notre tradition républicaine, il s'attache au service de l'Etat un certain nombre d'obligations, les unes écrites, les autres non écrites : un strict respect du droit, qu'il convient aux fonctionnaires d'appliquer avec autant de rigueur que de sens des réalités, dans un souci d'égalité des citoyens ; une neutralité politique sans laquelle la fonction publique perd son âme ; enfin, une conscience professionnelle qu'impose particulièrement le droit d'user des prérogatives de la puissance publique.

C'est parce que le service de l'Etat requiert le respect de ces exigences qu'il s'y attache certains droits qu'exprime le statut général de la fonction publique.

Hier certains syndicats appelaient à la grève. Franchement je ne crois pas que cela réponde à l'attente des Français. Je crains, au contraire, que cela ne creuse encore le fossé d'incompréhension entre l'administration et les usagers.

M. Roland Vuillaume. Très bien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Le Gouvernement - je le déclare hautement - ne s'en prend ni aux fonctionnaires, ni au service public. Il entend, bien au contraire, moderniser l'Etat et rendre aux fonctionnaires leur fierté.

M. Michel Hannoun. Très bien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. J'ai donc fixé le cap sur deux objectifs : engager une véritable politique de la ressource humaine dans l'administration et moderniser notre fonction publique.

D'abord, mieux gérer notre ressource humaine.

Certes, et je saisis cette occasion pour le confirmer, il n'est pas question, pour l'essentiel, de modifier le statut général de la fonction publique. Le débat sur le statut est clos, à supposer qu'il ait jamais été ouvert par le Gouvernement.

Mon but est autre : il est de tirer le parti le meilleur des deux millions et demi d'agents publics, le parti le meilleur pour eux autant que pour l'Etat et pour les usagers.

Cela suppose, d'abord, que l'Etat ait une politique de recrutement mûrement réfléchi. Il le doit d'autant plus que lorsqu'il recrute un fonctionnaire, c'est, en principe, pour toute une vie professionnelle.

Dans le passé - et pas seulement au cours de ces dernières années, mais particulièrement - on a cru se dispenser d'une telle politique par une inflation constante des recrutements. C'est ainsi qu'en vingt-cinq ans les effectifs de l'Etat ont plus que doublé sans que ni l'ampleur des tâches nouvelles, ni l'amélioration de la qualité du service public aient justifié un tel accroissement. Il en est résulté de nombreux inconvénients : alourdissement des dépenses en personnel de l'Etat qui sont passées de 10,2 p. 100 à 12,9 p. 100 du produit intérieur brut de 1973 à 1984, mais aussi parcellisation des tâches et démotivation des fonctionnaires.

Persister dans cette voie serait une erreur grave.

Je ne revendique pas, pour autant, une politique systématique de réduction d'effectifs. Je mène une politique qui s'efforce de tenir compte des réalités : là où des besoins nouveaux s'expriment, des recrutements s'imposent ; là où une meilleure organisation de l'administration le permet, les recrutements peuvent être freinés ; là, enfin, où des sur-effectifs sont recensés, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître et accepter de redéployer les personnels vers d'autres services.

C'est exactement ce que nous ferons en 1987.

J'ajoute qu'il conviendra, à l'avenir, de mieux associer les comités techniques paritaires aux décisions à prendre en ce domaine.

En outre, nous veillerons à ce que cette politique n'ait pas de conséquence sur les carrières des agents. J'ai indiqué de la manière la plus nette aux organisations syndicales que des dispositions seraient prises à cet effet. Certaines, d'ailleurs, sont déjà inscrites - pour près de 1,2 milliard - dans le budget qui vous est soumis.

Il convient, en second lieu, que l'Etat se préoccupe davantage de la carrière de ses agents.

Gérer les carrières ce n'est pas seulement appliquer les statuts et les avancements qu'ils prévoient. C'est se préoccuper du devenir de chacune et de chacun. Pour cela, il nous faudra favoriser une profonde déconcentration de la gestion des personnels, tant pour le recrutement que pour les avancements, voire pour les mutations. Je n'ignore certes pas les difficultés auxquelles se heurte cette déconcentration, mais je la crois nécessaire.

Gérer les carrières c'est aussi faire sa part, toute sa part, à la reconnaissance des mérites de chacun. Contrairement à ce qui est généralement prétendu, les statuts ne s'y opposent pas. Bien au contraire, ils accordent, le plus souvent, une large part à l'avancement au choix. Il en est de même pour les règles de répartition des primes.

Il suffit, mais il faut, que ces règles soient mises en pratique, avec sagesse, évidemment, et aussi avec détermination. Elles doivent s'appliquer tout particulièrement à nos cadres. C'est, en effet, sur son encadrement que l'Etat doit compter en priorité pour assurer sa modernisation.

L'expérience accumulée par les grandes entreprises les plus performantes peut nous aider à cet égard à adapter nos méthodes et à réveiller notre imagination.

J'indique à M. Durieux, qui a souhaité qu'une certaine somme provenant des réductions d'effectifs puisse être affectée à la valorisation des mérites, que les crédits consacrés aux primes n'ont pas été diminués en dépit de la réduction des effectifs et qu'ils serviront à la valorisation des meilleurs, pour une somme de 80 millions de francs, ce qui est loin d'être négligeable.

M. Bruno Durieux, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Enfin, notre politique de formation doit être améliorée et renforcée.

J'ai commencé par l'Ecole nationale d'administration, pour laquelle les dispositions que j'ai prises relèvent du simple bon sens. Il n'était que temps de mettre un terme à l'inflation permanente des recrutements par la voie de l'E.N.A. La réduction - de 165 à 80 - qui sera effective dès la rentrée prochaine, des places offertes chaque année assurera à nos jeunes hauts fonctionnaires l'exercice de vraies responsabilités.

La suppression de la troisième voie d'accès à l'E.N.A. ne fera que constater son échec.

Enfin, la réforme du concours et de la scolarité qui a été mise en œuvre par un décret publié au *Journal officiel* le 14 octobre dernier renforcera le professionnalisme des élèves.

Simultanément, les attachés d'administration et les membres de corps équivalents pourront accéder plus aisément à des emplois jusqu'à présent occupés par les anciens élèves de l'E.N.A. C'est donc l'ensemble de l'encadrement qui y trouvera son compte.

Je vais maintenant m'attacher à dresser le bilan de l'effort global de formation mis en œuvre par l'Etat.

Il est considérable : 12 milliards de francs y seront affectés cette année, dont un tiers consacré à la formation continue, ce qui représente 3 p. 100 des crédits de rémunération des personnels de l'Etat. C'est dire que nous n'avons pas, loin de là, à avoir quelque honte que ce soit de l'effort de formation accompli par l'Etat.

J'ai été sensible aux propositions de M. Lamassoure sur la pauvreté de nos échanges européens et sur la nécessité de les développer. Je peux lui indiquer dès maintenant que j'en ai pris bonne note et que j'y veillerai personnellement. L'idée d'une école européenne d'administration mérite, en effet, d'être étudiée et je ne manquerai pas de lui faire part des résultats de nos réflexions et de nos travaux dans les prochaines semaines.

Je n'oublie pas, bien entendu, la rémunération des fonctionnaires à laquelle la nation consacre près de 40 p. 100 de son budget.

Pour 1986, il ne sera rien changé à ce qui a été proposé au mois d'avril dernier, d'autant que, globalement, je le répète une nouvelle fois, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a été non seulement maintenu, mais encore valorisé au-delà de ce qui a été fait dans de nombreuses entreprises.

Nous ne modifierons pas davantage, pour l'avenir, le cadre général de l'appréciation des rémunérations, tel qu'il a été défini en 1983, je l'ai rappelé cet après-midi en séance, c'est-à-dire la référence à la masse salariale. Dans ce cadre, nous maintiendrons le pouvoir d'achat pendant l'année 1987.

Mon second objectif est de moderniser l'administration. La fonction publique doit, par une même démarche, garder la fierté de ses valeurs et accepter de s'ouvrir aux changements qui l'entourent.

Nous agissons pour cela dans plusieurs directions.

En premier lieu, il y aura un développement accéléré du recours aux technologies nouvelles. J'indique à l'Assemblée nationale que les dotations budgétaires prévues à cet effet s'éleveront à 4,5 milliards de francs en 1987, soit une augmentation sans précédent de 30 p. 100 par rapport à cette année.

En second lieu, il convient d'associer au maximum les agents de l'Etat à l'amélioration des pratiques et de la gestion administratives.

Deux initiatives ont été prises d'un commun accord par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et par moi-même : d'une part, M. Raveau, président de l'association française des cercles de qualité, a été chargé par M. Balladur d'une mission spécifique concernant la qualité totale dans l'administration ; d'autre part, j'ai demandé à M. Sérigny de dresser le bilan des innovations en cours en matière de gestion administrative et de me proposer les mesures propres à faciliter leur généralisation.

Un crédit de 10 millions de francs a été dégagé en vue d'appuyer ces initiatives par des actions appropriées : par exemple, la formation des animateurs des cercles de qualité et les séminaires sur les techniques de gestion pour les directeurs du personnel.

Une fonction publique moderne doit aussi être ouverte sur l'extérieur. Dans ce but, j'entends favoriser des passages plus aisés entre le secteur privé et l'administration, de façon à permettre à des fonctionnaires d'acquiescer une expérience professionnelle complémentaire en entreprise et à l'administration de s'adjoindre le concours de personnes issues de l'entreprise. Un projet de loi sera déposé en ce sens dans les prochaines semaines.

En outre, s'agissant du recrutement d'agents contractuels, les dispositions de la loi du 11 janvier 1984 se sont révélées trop contraignantes, comme l'ont souligné les rapporteurs qui se sont exprimés à ce sujet.

C'est pourquoi je vous proposerai, le moment venu, de les modifier tout en respectant l'objectif initial, c'est-à-dire éviter que les administrations recrutent sans discernement des contractuels ou des auxiliaires pour des tâches à caractère permanent. Dans le même temps, d'ailleurs, sera poursuivie la politique de titularisation des contractuels recrutés avant 1983.

Enfin, je rappelle la règle qui fonde notre fonction publique, je veux parler de sa neutralité à l'égard du pouvoir politique, qu'il s'agisse du Gouvernement ou de l'opposition. L'immense majorité des fonctionnaires s'y tient. Mais les gouvernements précédents ont failli à cette règle. Votre gouvernement entend s'éloigner de ces pratiques regrettables.

M. Michel Hannoun. Très bien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. C'est dans cet esprit que je vous proposerai de modifier la loi du 13 septembre 1984 relative à la création d'un tour extérieur dans les corps d'inspection générale. Autant je suis favorable au principe d'une réforme qui va dans le sens d'une ouverture de ces corps à des éléments de valeur, autant je crois nécessaire que les nominations opérées à ce titre soient assorties d'un minimum de garanties.

Telle est la politique que je sou mets à votre appréciation.

Pendant cinq ans, les socialistes se sont contentés de donner aux organisations syndicales des satisfactions statutaires d'une utilité incertaine. Ils se sont parfois partagé les postes. Mais ils se sont désintéressés du sort des fonctionnaires. Nos agents méritent mieux que nos faiblesses.

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Permettez-moi de reprendre à mon compte ce que déclarait cet après-midi M. Alain Lamassoure et qu'il avait écrit en termes tout à fait excellents dans un journal du matin que vous connaissez bien : « Les socialistes ont fini par réhabiliter l'entreprise. Les libéraux devraient commencer par redonner sa fierté à l'administration. »

Telle est bien, mesdames, messieurs, la mission à laquelle je me suis attaché.

Voici donc le moment venu de vous parler du Plan.

Vos rapporteurs se sont l'un félicité, l'autre indigné que les crédits affectés au commissariat aient été maintenus. Je réponds à M. Roger-Machart que la seule différence par rapport au budget de 1986 est la suppression des crédits du centre mondial informatique. Mais les dotations du Plan sont équivalentes à celles de 1986 à 0,7 p. 100 près.

Quoi qu'il en soit, le maintien de ces crédits ne signifie pas que les choses doivent continuer comme auparavant. Bien au contraire, l'heure a sonné d'une réflexion approfondie sur l'avenir de la planification dite « à la française ».

Nul ne songerait à nier qu'au lendemain de la dernière guerre mondiale, la création d'un commissariat au Plan ait trouvé sa justification dans l'urgence dramatique de la reconstruction.

« La planification à la française » avait en outre l'avantage de satisfaire un désir très général d'intervention sociale concertée dans l'économie, reflet des aspirations nées dans la Résistance.

Dès lors, la mystique du Plan se développa rapidement dans l'évidence et dans l'équivoque : évidence de son caractère opératoire, équivoque de son idéologie.

Mais bientôt, à partir du IV^e Plan, l'ambition des planificateurs devint démesurée : il s'agissait alors de régenter l'ensemble de la société française, de fixer à l'avance son rythme de croissance et de prédéterminer la répartition des fruits de cette croissance. Plus notre société devenait complexe, plus elle s'ouvrait sur le monde, moins elle devenait prévisible. Et pourtant la seule réponse des planificateurs fut la fuite en avant.

Une telle attitude n'a tenu quelque temps que grâce au taux de croissance qu'a connu notre économie, lequel a blanchi de nombreuses erreurs. Mais elle n'a pas résisté aux événements qui ont affecté l'économie mondiale depuis quinze ans. Seuls ont refusé de s'en apercevoir les gouvernements socialistes entre 1981 et 1986. Les tentatives malheureuses de mes prédécesseurs pour essayer de revigorer le Plan ne pouvaient qu'échouer par anachronisme. L'anachronisme

est, comme chacun sait, un péché contre l'esprit. Celui qui, en son temps, pourfendait les archaïsmes socialistes aurait bien fait de s'en apercevoir quand il devint ministre chargé du Plan.

Il est désormais possible de dresser un diagnostic sévère de la situation dont j'hérite.

Le 9^e Plan s'est révélé n'être qu'un ensemble de vaticinations sur des prospectives hasardeuses. L'absence de priorité clairement définie lui ôte toute force de conviction.

Il est atteint « d'inactualité » car il nie une économie complexe, ouverte, riche et mobile.

Il prend enfin à contrepied le développement des pouvoirs locaux, et même le secteur public au moment où celui-ci veut « respirer ».

M. Michel Lambert. Et les contrats de Plan ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. La sagesse commande aujourd'hui de prendre congé d'un plan qui a joué dans le passé un incomparable rôle historique, quelque respect que l'on doive aux institutions représentatives d'une belle page d'histoire de France.

La bonne manière d'aborder la question est aujourd'hui de s'interroger sur ce qui peut constituer l'équivalent de ce qu'avait été le coup de génie de Jean Monnet en 1945.

*
* *

Ce n'est pas pour autant, mesdames, messieurs les députés, qu'il faille raccompagner vers la sortie le dernier des commissaires au Plan avec les mots de Verlaine : « Je me souviens des jours anciens et je pleure ».

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas très heureux !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Car il reste de cette longue expérience du Plan, des acquis qu'il faut préserver : d'abord un incomparable instrument de recherche, par les groupes sociaux eux-mêmes, de stratégies acceptées en commun pour l'éclairage de l'avenir.

L'instrument, c'est vrai, s'est émoussé : l'usure des procédures, les excès - et je suis modeste - du II^e Plan en témoignent alors même que s'alourdissent les désillusions devant une réalité qui ne se laisse plus saisir dans les concepts traditionnels.

Mais l'instrument s'est enrichi, en constituant l'armature d'un lien dynamique, non hiérarchique, créateur entre l'Etat et les régions.

Il jouit encore de l'autorité qui s'attache à la qualité des travaux du Plan.

Enfin, on doit reconnaître la valeur de l'outil pédagogique que fut la planification dans l'élaboration d'un consensus social. Je rends hommage ici aux hommes qui ont porté cette immense responsabilité, et d'abord au premier d'entre eux, à Jean Monnet.

Parce qu'aujourd'hui les idées de prévision, de stratégie se sont largement diffusées et sont maîtrisées par les divers acteurs - c'est bien là le vrai succès du Plan - la question est de déterminer en quel lieu, sous quelle forme et à quel titre élaborer les rudiments d'un nouveau pacte national autour du devenir économique et social de la nation.

L'économie libérale est l'espace naturel d'épanouissement d'une société développée. Mais je n'affirme pas pour autant qu'elle doive se séparer totalement de toute idée de prévision et de préparation de l'avenir. De ce point de vue, je me trouve à égale distance des certitudes de M. Schenardi et des affirmations de M. Roger-Machart. Je me situe en vérité au milieu, c'est-à-dire au centre, dans une position dans laquelle je me trouve bien, mesdames, messieurs.

Les sociétés libérales sont même très vulnérables à des refus, à des blocages, à des réticences sociales. Il est essentiel à son affermissement que notre société évolue consciemment. Or, quel meilleur moyen d'analyse et de dialogue sur l'avenir que l'outil forgé par le très grand libéral que fut Jean Monnet ?

Je voudrais donc profiter, mesdames, messieurs, de ce qu'un instrument de grande valeur est laissé en déshérence par l'extinction des missions qu'il avait portées, pour tourner le capital de compétence, de confiance, de réputation technique qu'il représente vers une tâche de préparation du pays aux évolutions profondes qui l'emportent déjà.

« Le commissariat à la stratégie » que j'envisage s'attacherait, en s'appuyant sur les vingt-deux régions et sur l'ensemble des partenaires sociaux, à débloquer les freins et les entraves qui s'opposent aux évolutions pourtant nécessaires.

Les contrats Etat-régions présentent quelques imperfections dont il faudra tirer les conséquences, mais ils présentent un certain intérêt.

Mes services travaillent en liaison avec ceux de mon collègue M. Méhaignerie à leur amélioration. Le Gouvernement sera, à ce sujet, monsieur Le Garrec, en mesure d'annoncer, à la fin de l'année, des orientations dans ce domaine.

Au terme de ces réflexions sur le Plan, que vous voudrez bien m'excuser, mesdames, messieurs les députés, de vous livrer à cette heure tardive, mon dessein est le suivant :

D'une part, garder la capacité à mettre en forme une stratégie économique et sociale pour l'avenir et à recueillir l'assentiment de la nation à un tel projet ;

D'autre part, sauvegarder aussi l'aptitude à promouvoir une certaine forme de contractualisation des rapports entre l'Etat et les régions.

En revanche, il est clair qu'en aucune façon je n'engagerai les travaux préparatoires d'un X^e Plan dans les conditions prévues par la loi du 29 juillet 1982. C'est pourquoi je vous demanderai, le moment venu, de voter les dispositions nécessaires à cette fin.

La mise en œuvre de ce dessein suppose une consultation très large - oserai-je dire nationale ? C'est pourquoi je me propose de l'engager auprès des élus, des partenaires sociaux et de l'ensemble des acteurs de la vie économique. J'ai bien noté, monsieur Roger-Machart, que vous souhaitiez que je rende public le rapport que j'ai demandé à M. Ruault. C'est bien ce que je compte faire dans les prochaines semaines.

J'ajouterai quelques mots sur les organismes qui dépendent du Plan.

J'ai veillé personnellement au maintien des crédits accordés à ces organismes dont la qualité des travaux concourt à l'amélioration de l'information économique et donc à celle du débat public : je parle en particulier du centre d'études des revenus et des coûts dont les crédits sont majorés de 400 000 francs cette année et du centre d'études prospectives et d'informations internationales dont la qualité n'est pas contestable.

Votre rapporteur s'est inquiété de la globalisation des subventions, traditionnellement accordées par le Plan, dans le budget de 1987. C'est à dessein en effet que cette présentation a été adoptée. Je me réserve, dans un souci de bonne gestion de l'argent public, la possibilité d'apprécier la qualité et l'efficacité des travaux au nom desquels tel ou tel organisme, que ce soit l'observatoire français des conjonctures économiques, l'institut de recherches économiques et sociales, le centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie, ou d'autres, sollicite une aide publique. Mais vous observerez que les crédits ont été maintenus dans leur quantum.

Je ne voudrais pas achever ce tour d'horizon sans vous faire part de la satisfaction avec laquelle j'accueille les attributions que le Premier ministre a bien voulu me conférer dans le domaine de l'économie sociale.

C'est un domaine complexe et diffus que caractérise le foisonnement des idées, des compétences, des engagements individuels. Il est le contrepoint nécessaire aux réflexions toujours un peu théoriques et abstraites du Plan. Que ce soit dans les secteurs de la mutualité, de la coopération, secteurs très vivants, ou de la vie associative dont je partage l'intérêt que lui porte M. Roger-Machart, je vois là des lieux d'innovation dans la pratique sociale, d'enracinement d'initiatives individuelles et collectives propres à favoriser l'adaptation de notre pays aux temps qui viennent.

Mesdames, messieurs les députés, fonction publique, Plan, économie sociale : dans ces trois domaines je consacre tous mes efforts à remettre en cause les habitudes et à transformer les comportements.

L'Etat ne doit pas être à la traîne. Il doit être en avance sur son temps. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot pour dix minutes.

M. Maurice Ligot. Messieurs les ministres, le budget de la fonction publique se présente aujourd'hui dans un contexte marqué par la décentralisation qui donne plus de pouvoirs aux autorités locales et par la volonté du Gouvernement de donner plus de liberté aux citoyens, en réduisant le poids de l'Etat. Or, réduire le poids de l'Etat impose une réduction et une gestion plus rigoureuse des dépenses de l'Etat, donc de celles induites par la fonction publique qui en représentent 40 p. 100.

J'examinerai donc successivement les problèmes quantitatifs, puis les problèmes qualitatifs et enfin les problèmes de rémunération.

Les problèmes quantitatifs, c'est-à-dire la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des effectifs.

Après avoir créé 107 600 emplois publics en deux ans, de 1981 à 1983, conscients de leurs erreurs, les pouvoirs publics ont procédé à leur stabilisation en 1984, puis amorcé leur réduction à partir de 1985 : 5 400 emplois en moins au cours de cette année.

Le Gouvernement actuel - et je salue cet effort - a déjà supprimé 2 600 emplois budgétaires dans la loi de finances rectificative pour 1986 et prévoit, pour 1987, la suppression nette de 19 102 emplois, ce qui correspond sensiblement à 0,75 p. 100 du nombre des emplois budgétaires.

Ces suppressions d'emplois s'effectuent sans aucun licenciement, les postes supprimés étant précédemment occupés par des fonctionnaires qui partent en retraite et ne sont pas remplacés. Commence donc à ce moment là une opération de redéploiement au sein des administrations.

La garantie de la sécurité de l'emploi n'étant absolument pas remise en cause, je tiens à souligner le caractère inacceptable d'une grève de la fonction publique comme celle d'hier, qui met face à face des fonctionnaires ayant la garantie de leur emploi et, malheureusement, 11 p. 100 de chômeurs. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Alain Lamassoure, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la fonction publique. Très bien !

Un député du groupe communiste. Démagogie !

M. Maurice Ligot. Il est nécessaire de préciser, notamment à la suite de cette grève, que les suppressions envisagées ne correspondent pas à un mouvement aveugle et dogmatique. La preuve en est que des emplois sont créés soit dans le domaine prioritaire de la sécurité - 1 250 emplois pour le ministère de la justice et 620 pour le ministère de l'intérieur -, soit parce que l'évolution démographique l'exige - c'est donc le réalisme qui préside : 4 870 emplois pour l'éducation nationale essentiellement pour les lycées qui voient leurs effectifs grossir très fortement du fait de la montée des générations.

Le resserrement de l'Etat, qui est la volonté de la majorité, me paraît tout à fait symbolique, s'agissant du recrutement effectué par l'Ecole nationale d'administration. Il sera moins important que les autres années, puisque 30 postes ont été supprimés au concours de septembre 1986 et 80 postes seulement seront offerts au concours de septembre 1987. Je suis favorable à cette mesure pour deux raisons : elle revalorisera les tâches affectées aux administrateurs civils et, par voie de conséquence, elle ouvrira de meilleures perspectives de carrière et de travail aux attachés d'administration centrale, qui verront enfin reconnues leurs qualités et pourront espérer un avenir plus favorable dans l'administration centrale.

La décentralisation pose à l'opinion publique une question rarement évoquée et qui est pourtant d'une grande importance. L'Etat ayant abandonné certaines de ses missions, essentiellement du fait de la décentralisation, comment se fait-il que très peu de ses services aient ressenti la conséquence de ces décisions ? Il y a des mises à disposition d'agents de l'Etat aux départements, mais aucunement dans la proportion des décentralisations de services, ce qui crée des doubles effectifs et des doubles dépenses. Monsieur le ministre, il y a là un problème sur lequel j'appelle votre attention. Les responsables doivent prendre conscience de cette réalité.

En outre, ne serait-il pas souhaitable que le mouvement de déconcentration accompagne logiquement la décentralisation pour que les pouvoirs locaux puissent avoir devant eux des

interlocuteurs véritablement responsables, non plus dans les administrations centrales, mais aux niveaux régional, départemental et local ?

Pour terminer sur les effectifs, je rappelle qu'une mission d'allègement des structures des administrations centrales et de simplification des procédures confiée à M. Belin et à M. Gisserot a permis de disposer d'éléments précis portant sur 27 ensembles ministériels. La prise en compte de recommandations figurant dans le rapport établi à l'issue de l'examen ainsi effectué conduit ou doit conduire, si ce n'est déjà commencé, à une réforme importante des structures des administrations centrales et des organismes qui en dépendent de façon à alléger ces structures et à faire tomber des « bras morts » qui pouvaient se justifier à d'autres moments, mais qui ne sont plus de mise aujourd'hui.

Penchons-nous maintenant sur les problèmes qualitatifs de la fonction publique.

Une administration plus légère, c'est déjà une administration qui doit fonctionner mieux. Mais il faut aller plus loin, c'est-à-dire responsabiliser chaque agent dans sa tâche, au niveau non pas seulement des cadres, mais de chaque agent pris individuellement dans sa mission. Il faut cependant reconnaître que cette responsabilisation se trouve en butte à une difficulté considérable : la complexité des textes, source d'incompréhensions et de conflits qui mettent à vif la responsabilité des fonctionnaires. Toutes ces difficultés ne leur sont donc pas imputables. Une simplification et une clarification des textes législatifs et réglementaires doit être constamment entreprise et remise en œuvre. Il en résulterait, d'une part, une meilleure compréhension des textes administratifs par les parlementaires, par les administrés et, d'autre part, une réduction du nombre des conflits qui opposent l'administration aux citoyens, notamment - c'est un exemple parmi d'autres - en matière fiscale ; ce serait aussi une source d'économies.

Un effort particulier de modernisation est prévu. Le projet de loi de finances pour 1987 accroît en effet très sensiblement le montant des crédits destinés à l'informatique et à la bureautique, qui augmenteront de 16,7 p. 100 l'an prochain. C'est une façon de mieux responsabiliser les fonctionnaires qui se sentiront ainsi davantage dans le mouvement des administrations modernes.

L'amélioration des moyens mis à la disposition des fonctionnaires doit s'accompagner d'une formation continue sans laquelle elle n'aurait aucun impact. Le développement de la formation, dans le contexte actuel d'évolution rapide des nouvelles technologies, est une nécessité à laquelle l'Etat, en tant que premier employeur de la nation, ne peut se soustraire. Vos déclarations, monsieur le ministre, vont dans le sens de nos suggestions ; je suis heureux de le souligner.

A cet égard, je pense que les réformes que le directeur de l'Ecole nationale d'administration a proposées et que vous avez retenues doivent permettre de donner davantage à l'administration le sens de l'efficacité, du rendement et de la performance. Ainsi me semble-t-il souhaitable d'établir des passerelles entre secteur public et secteur privé, par exemple, en partageant à égalité l'année des stages entre un stage de préfecture et un stage en entreprise ; mais je suggère qu'on n'oublie pas les stages dans les villes qui sont un lieu très propice à la formation des fonctionnaires pour connaître la réalité de la vie du pays.

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. Très juste !

M. Maurice Ligot. Un assouplissement des mises à disposition, un recours plus objectif au tour extérieur, politisé à l'excès sous les gouvernements socialistes, iraient également dans le sens d'une osmose bénéfique entre secteur public et secteur privé et d'un enrichissement qualitatif des corps et inspections concernés. C'est pour ce même motif que je ne peux qu'approuver la suppression de la troisième voie d'accès à l'E.N.A. que j'avais fortement critiquée en son temps, ici, à cette tribune, parce qu'il s'agissait d'un concours à dominante personnelle, ce qui était inconcevable dans le système de sélection véritablement impartial, qui existe de façon générale dans la fonction publique. C'était donc une espèce d'exception qui confirmait la règle.

C'est l'occasion pour moi, d'ailleurs, de rappeler la nécessité de la neutralité de la fonction publique comme condition de sa qualité.

On n'aurait pas évoqué tous les problèmes qualitatifs de la fonction publique si l'on omettait ceux qui concernent les contractuels. Ceux-ci sont indispensables à l'administration parce que leurs qualifications très diverses - il peut s'agir de médecins, d'urbanistes, d'architectes ou même de scientifiques - répondent à des besoins spécifiques, momentanés ou non, des administrations. La solution n'est pas, loin de là, la titularisation. Mais il faudrait que leur situation ne soit exclusive ni des droits de la fonction publique, ni des droits du code du travail. Il faut choisir. Mais on ne peut pas laisser ces personnes dans une situation qui ne relève pas du droit public, si on ne les titularise pas, et pas plus du droit du travail. C'est un problème qui doit trouver normalement sa solution s'agissant d'agents de l'administration qui sont de grande valeur.

Autre point : je vous rappelle que l'Institut international d'administration publique qui relève de votre autorité, s'il ne concerne pas directement notre fonction publique, doit participer au rayonnement international de l'action administrative française. Je souhaite que cette mission soit restaurée dans sa plénitude. Je tenais à vous rappeler qu'il y a eu de très grandes difficultés de gestion de ce côté-là.

Pour ce qui est des rémunérations dans la fonction publique, vous avez posé en principe le strict maintien du pouvoir d'achat moyen en masse des agents de l'Etat. Compte tenu du coût global de la fonction publique dans le budget, l'évolution des rémunérations publiques conditionne pour une large part la réussite de la politique de réduction des déficits publics, de diminution des prélèvements obligatoires et de désinflation. Le Gouvernement entend donc maintenir strictement en masse le pouvoir d'achat moyen des agents de l'Etat.

Plusieurs orientations nouvelles apparaissent néanmoins. On a assisté ces dernières années à un écrasement de la hiérarchie puisque la constante revalorisation des plus bas traitements de la fonction publique réduit l'écart entre les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires situés plus bas dans la grille indiciaire. Cette réduction de l'éventail hiérarchique ne doit pas être poursuivie. Il faut améliorer la situation de la hiérarchie. Un effort sera et doit être effectué dans le sens d'une plus grande souplesse pour l'attribution individuelle des rémunérations annexes, ce qui me conduit à poser devant vous le problème plus général de l'existence de la grille indiciaire unique. La pratique des rémunérations annexes, des primes, toujours mal connues, prouve l'inanité d'une grille générale de la fonction publique qui veut faire entrer dans un système rigide et unique des hommes et des femmes dont les fonctions, les qualifications, le recrutement sont très divers. Il faut, je le pense, s'interroger et prendre des décisions quant à l'utilité de la grille générale qui est génératrice de plus de difficultés que de bonnes solutions.

Le budget de la fonction publique est caractéristique de l'effort que font le Gouvernement et sa majorité pour tenir l'engagement de réduire les dépenses de l'Etat.

Une fois encore, il me semble nécessaire d'insister sur les deux urgences auxquelles le Gouvernement doit faire face en ce qui concerne la fonction publique : développer une fonction publique moderne et efficace, notamment en améliorant la formation continue des fonctionnaires et en tenant mieux compte des impératifs nouveaux de la décentralisation ; améliorer les relations entre l'administration et les citoyens, en procédant tout d'abord à une relecture des textes administratifs. Le rapport Aicardi, dans le domaine de la fiscalité, c'est un bon exemple de l'effort du Gouvernement en ce sens.

Le budget qui nous est présenté traduit une volonté, qui est celle de la nation et de la majorité, et nous le voterons sans réserve. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Bachelot, pour dix minutes.

M. François Bachelot. Sur le ton de la confiance, mais dans un langage direct, je voudrais, messieurs les ministres, parler de deux sujets tabous : la suppression du Conseil économique et social et l'allègement du secteur nationalisé d'environ trois à quatre millions d'agents.

Pourquoi la suppression du Conseil économique et social ? D'abord, parce qu'il est inefficace en tant que conseiller du Gouvernement. L'histoire en témoigne. En 1946, on disait déjà qu'il travaillait pour la corbeille. De Gaulle a failli l'ou-

blier dans la Constitution de 1958 et a tenté de le faire disparaître en 1969. Pompidou l'a ignoré. Le président Chaban-Delmas l'a court-circuité avec sa politique contractuelle et la gauche en 1981, en arrivant au pouvoir, a voulu supprimer les comités régionaux parce qu'ils avaient soutenu Giscard d'Estaing.

Il est inefficace parce que le Gouvernement ne tient pas compte de son avis. A tel point qu'il a du mal à lui trouver quatre à cinq saisines par an. Depuis 1970, il s'est tout de même forcé à lui donner son avis sur le suivi de ses dossiers, toujours avec retard et de façon ponctuelle.

Il est inefficace aussi parce qu'il n'a pas les moyens de sa mission. Il est obligé de faire la charité auprès d'organismes extérieurs. Ses rapports, qui restent confidentiels, présentent toujours un décaïage par rapport à l'actualité.

Enfin, c'est un doublon puisqu'il existe à côté du Conseil économique et social de multiples organismes consultatifs.

S'il est inefficace en tant que conseiller du Gouvernement, à quoi sert-il ? Certains lui ont trouvé des missions. Il a été qualifié, en particulier, de bureau d'études national. A 700 millions de centimes la saisine, c'est prohibitif. On peut faire mieux dans le privé.

Et puis on a dit que c'était un baromètre de la démocratie sociale et économique. Eh bien ! je dis non. Se voulant représentatif d'un syndicalisme de masse qui, aujourd'hui, n'existe plus, d'un monde agricole qui, aujourd'hui, n'a pratiquement plus d'exploitants et des forces vives, qui sont ignorées, il n'est pas, en fait, représentatif.

Je dirai même plus : c'est un organisme dangereux. Parce qu'il contrarie l'essor économique du pays, parce qu'il s'occupe d'affaires qui ne sont pas les siennes. Quel crédit accorder à une noble institution qui a parlé la même année de l'élevage des équidés, des urgences médicales et des relations économiques franco-hongroises ? On croit rêver.

Et puis surtout, il est dangereux parce qu'il conforte une oligarchie et ne favorise pas une concertation permanente. En particulier, le statut des personnalités qualifiées qui sont nommées généralement parce qu'elles ont été battues par les électeurs ne me paraît pas de nature à redonner du lustre à cette institution.

Puisqu'il ne sert à rien, la nation ne serait pas en péril si on le supprimait. Ce serait une mesure d'économie simple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Jean-Paul Chérié. Il y a là pourtant des places que vous seriez contents de trouver dans quelque temps !

M. François Bachelot. J'en viens au second point de mon intervention : le secteur nationalisé.

Un certain nombre de postulats s'imposent à tous.

Le premier est que le nombre des employés du secteur nationalisé est le meilleur indicateur du taux de socialisation d'un pays. Une socialisation se caractérise par une réglementation omniprésente qui étouffe l'entreprise et par une remise en cause de la démocratie. Aujourd'hui, les fonctionnaires préparent les lois, votent les lois et sanctionnent les lois. Il n'y a plus de démocratie dans notre pays. La socialisation, c'est aussi la présence de privilégiés.

La socialisation de la société, c'est aussi un handicap majeur pour l'avenir économique. Si nous ne vendons pas nos produits à l'extérieur, c'est parce que nos prix ne sont pas compétitifs à cause des prélèvements obligatoires et parce que le coût des services est trop élevé en raison de ce monopole. Quant à la sécurité de l'emploi garantie à 6,7 millions d'agents, elle empêche l'adaptation aux mutations dans le monde du travail.

Eh bien ! la France est plus proche d'une société socialisée que d'une société d'économie de marché.

Le nombre des agents du secteur nationalisé est de 6 704 000, dont 2 700 000 fonctionnaires, sur 23 000 000 millions d'actifs. Cela fait un sur quatre. En Angleterre, c'est un sur neuf ; aux Etats-Unis, c'est un sur trente-huit. Comment voulez-vous qu'on soit compétitif ?

Prenez l'exemple de l'absentéisme qui est un signe typique de socialisme parce qu'il est le fait d'individus déresponsabilisés et démotivés : dans le secteur privé, il représente 7,6 jours par an en plus des congés ; dans les hôpitaux publics, 28,6 jours par an, soit l'équivalent de 8 000 emplois perdus. On embauche deux « gars » dans le secteur public

pour avoir un agent au travail ! Voilà pourquoi la France est aujourd'hui ruinée ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Quant au coût de ce secteur public, il est de 512 milliards de francs, soit 40 p. 100 du budget de l'Etat.

Monsieur le ministre, votre politique n'est pas du tout une rupture avec le socialisme. Vous avez fait un effort dans la réduction des effectifs de 0,75 p. 100. C'est considérable ! Il vous faudra 1213 ans rejoindre le taux des U.S.A. Bonne vie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])* Vous ne faites même pas aussi bien que les socialistes : ils ont réduit les effectifs de 24 200 en un an. Pour vous, c'est 19 000.

Même s'agissant des économies, vous en annoncez de considérables parce que vous réduisez le nombre des directions. Cela représente 23 millions de francs, soit le sixième du budget de l'E.N.A. ! Vous faites rigoler tout le monde !

L'authentique démarque libérale aurait consisté non pas à redéployer, mais à dégraisser le secteur nationalisé, tout en privatisant des services, le secteur d'énergétique, le crédit, ainsi que des entreprises.

Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, il faut revoir le statut de la fonction publique. Il faut défonctionnariser tous les agents qui n'exercent pas un pouvoir exceptionnel sur les autres citoyens. C'est clair ! Cela, c'est le droit commun !

Pour ceux qui resteront des fonctionnaires, il faut prévoir une harmonisation des statuts et une révision de la grille avec un système d'avancement fondé plus sur le choix que sur l'ancienneté. Les rémunérations devraient être modulées en fonction de la qualité du service accompli. Il faut enfin redéfinir leurs obligations en matière de droit de grève, d'appartenance à un syndicat, d'exercice d'une activité politique.

Toutes ces contraintes seraient compensées par une revalorisation substantielle des traitements des authentiques fonctionnaires.

Vous aviez de grandes ambitions, monsieur le ministre, elles ne figurent pas dans votre budget. Une fois de plus, c'est le double langage. Nous ne vous cautionnerons pas et nous ne voterons pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour quinze minutes.

M. Michel Hannoun. Il est indiqué dix minutes sur la feuille jaune, monsieur le président.

M. le président. M. Le Garrec a la parole pour quinze minutes, mon cher collègue.

M. Jean Uebarschlag. Il est pourtant bien écrit : dix minutes !

M. le président. Ce n'est pas la feuille jaune qui donne les indications, c'est le président ! Pour votre information, puisque vous avez droit à l'information, M. Le Garrec utilisera les cinq minutes dont disposait M. Douyère.

M. Michel Hannoun. Je vous remercie de cette précision, monsieur le président.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, je vous ferai part, calmement mais fermement, de nos inquiétudes sur la politique que vous menez pour la fonction publique et sur vos conceptions du Plan.

Ces inquiétudes, ce sont celles que partagent les milliers de femmes et d'hommes qui ont manifesté hier. C'est toujours difficile de faire une grève. Les syndicats savent très bien qu'ils risquent l'impopularité, qu'ils risquent de ne pas être compris. S'ils ont décidé cette grève, c'est parce qu'ils sont profondément inquiets sur l'avenir de leur métier, sur l'avenir de la fonction publique et sur le service qu'ils sont capables de rendre aux usagers. Ces inquiétudes, vous devriez les écouter, monsieur le ministre, les entendre, car elles sont profondes. Et j'aimerais sans détour aborder les problèmes que vous avez effleurés sans aller au fond des choses.

La politique salariale. Ayons le courage de reconnaître la réalité : dans l'hypothèse d'une inflation moyenne de 2 p. 100 pour 1987, objectif éminemment souhaitable, tous les fonctionnaires qui ne bénéficieraient pas d'un glissement de carrière ou d'une promotion, connaîtront une baisse de leur pouvoir d'achat de 2 p. 100. Et vous le savez bien. J'ajoute que tous les retraités, tous, connaîtront la même baisse.

J'irai plus loin. Une enquête récente de l'I.N.S.E.E. montre qu'une promotion ou un avancement ne se traduit pas de la même façon pour des fonctionnaires de catégorie A et pour des fonctionnaires des catégories C et D. Pour les premiers, la revalorisation des traitements atteindra environ 4 p. 100 et pour les seconds, surtout s'ils ont moins de trente-cinq ans, à peine 1 p. 100. Cela veut dire, monsieur le ministre, que vous allez financer le maintien de la hiérarchie administrative par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de catégories C et D, avec, dans la meilleure hypothèse, un maintien pour la catégorie B.

Plus grave encore, l'un des rapporteurs a annoncé que vous abandonniez les plans de revalorisation des basses rémunérations que nous avons mis en place en 1984 et 1985. C'est écrit en toutes lettres dans le rapport de la commission des finances.

Alors que nous parlions de rigueur négociée, éventuellement acceptée, quelles que soient les difficultés, vous allez au-delà pour créer une situation d'injustice sociale. Je le répète : le pouvoir d'achat de l'ensemble de la fonction publique baissera, et, en cas de promotion, seul celui des agents de catégorie A progressera légèrement. Autrement dit, cette hiérarchie, qui est importante, vous la financez sur le dos de l'ensemble des fonctionnaires et, ce faisant, vous cassez quelque chose de capital. Dites les choses comme elles sont, ayez ce courage.

S'agissant des effectifs, vous menez, là aussi, une politique que je considère personnellement comme suicidaire et qui va à l'encontre de l'objectif de modernisation de la fonction publique. Il n'est pas vrai - mais dites-le - qu'en France il y a trop de fonctionnaires. Vous savez très bien que les comparaisons internationales montrent que le nombre de fonctionnaire en France est inférieur à la moyenne de l'O.C.D.E., qu'il y a moins d'agents du service public en France qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre.

Vous savez très bien que certaines régions, comme le Nord-Pas-de-Calais, souffrent d'une sous-administration. Vous savez très bien que la nécessaire ouverture aux usagers, la rapidité d'action, la simplification indispensable des procédures passent par des efforts, beaucoup de temps et d'énergie. Or votre gestion des effectifs risque de détruire les moyens de cette adaptation. Pourquoi ? Pour deux raisons très simples.

Vous supprimez 19 100 postes par le non-remplacement d'un peu plus d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Comment cela va-t-il se traduire ? Eh bien ! Je vais vous le dire, monsieur le ministre.

D'abord, par un vieillissement accéléré de la fonction publique ; par un blocage des mécanismes d'avancement par le jeu des concours internes ; par un repliement de la fonction publique sur elle-même comme une forteresse assiégée se défendant. C'est ce qui est en train de se produire en Grande-Bretagne, et vous le savez. D'ailleurs, M. de La Genière, homme que vous respectez, évoquant devant la commission des finances le rapport que le Gouvernement actuel lui avait commandé déclarait : si l'on va au-delà de l'effort indispensable qui a été demandé en 1984 et en 1985, on risque d'aboutir au résultat inverse de celui qui est souhaité, c'est-à-dire à l'annihilation des capacités d'adaptation. L'habitude de l'analyse des grands systèmes aurait dû vous apprendre qu'on ne peut les transformer qu'en s'appuyant sur les forces internes et que cela nécessite la confiance, le maintien des dynamiques, l'évolution des pyramides d'âge, toutes choses indispensables à la modernisation.

Ces gains d'emplois se traduiront, en bout de course, par des compressions d'effectifs dans les services extérieurs de l'Etat et une détérioration du service rendu aux usagers. Le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, perdra 150 postes d'instituteur, alors même qu'il aurait besoin d'une augmentation de leur nombre. De même, on assistera à la fermeture du réseau comptable extérieur, à la remise en cause de ce qui est pourtant indispensable à l'adaptation de l'administration, c'est-à-dire l'« ouverture » aux usagers, l'accueil et le conseil.

Voilà, monsieur le ministre, en quoi votre politique m'apparaît suicidaire et tout à fait contraire aux objectifs d'adaptation et de modernisation qui étaient les nôtres.

Des gains de productivité sont indispensables, j'en conviens. Ils sont possibles. Mais ils doivent servir à une meilleure utilisation de la fonction publique, à un meilleur service rendu aux usagers, à la multiplication des lieux d'administration à votre service, à l'ouverture de centres intermi-

nistériels de renseignements administratifs que nous avons programmés à Limoges et à Toulouse, à la création de postes de conseiller public dans les sous-préfectures.

Vous avez dit : « Nous vivons dans une société complexe. » C'est vrai. Ce n'est pas une faute contre l'esprit, c'est une faute contre l'intelligence, de nier cette complexité et de ne pas créer sur le terrain, pour ceux qui souffrent et n'ont pas les moyens de s'adapter à la société, les outils dont la fonction publique a besoin.

A la limite, j'irai plus loin : votre méfiance se traduit par ce que vous pensez des organisations syndicales et de leur rôle, du blocage institutionnel, par votre conception élitiste de l'Ecole nationale d'administration. Vous criez à l'inflation du recrutement : 160 hauts fonctionnaires pour 2 500 000 agents ! Croyez-vous un seul instant que vous allez réduire le nombre de postes que vont demander les grands corps, le Conseil d'Etat, l'inspection des finances, la Cour des comptes ? Certainement pas !

M. Jean Ueberlachg. Si !

M. Jean Le Garrec. Non ! Et nous en reparlerons.

Ce qui va manquer, monsieur ministre, ce sont des postes d'administrateur civil, c'est-à-dire de gens qui pourraient jouer un rôle d'organisation, d'animation, de stimulation. Il est faux de croire que, dans un aussi grand système, il soit excessif de recruter 180 ou 160 hauts fonctionnaires.

Quant à la troisième voie, c'était une expérience. Il convenait de l'améliorer et de la revoir.

En matière d'« ouverture », comme vous dites, j'ai toujours considéré, messieurs de la majorité, que, beaucoup plus que des libéraux, vous étiez fondamentalement des conservateurs.

M. Jacques Roger-Mechart. Très bien !

M. Jean Le Garrec. J'évoquerai, là aussi, le rapport Belin-Gisserot, dont je souhaite la publication.

Qu'y constate-t-on, monsieur le ministre ?

Vous allez supprimer la délégation à l'économie sociale.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Mais non !

M. Jean Le Garrec. C'est du moins ce qui est écrit dans le rapport, monsieur le ministre, et vous ne l'avez pas démenti !

Vous voulez - cela figure aussi dans le rapport - supprimer la Commission nationale pour le développement des quartiers, la Délégation aux fonctionnaires internationaux.

Monsieur le ministre, ce sont là, non des choix de gestion, mais des choix politiques.

En conclusion, il y a la façade : votre discours sur la modernisation. La pratique, c'est une véritable opération de déstabilisation, que rien ne peut justifier, ni le poids des difficultés, ni l'analyse des situations.

Je ne peux trouver de cohérence à votre politique qu'à condition de replacer vos décisions dans le cadre d'un projet global visant à épuiser les capacités d'adaptation de la fonction publique, à la réduire à la défensive, à justifier ainsi la privatisation de ce qui apparaîtra comme inadapté. J'espère me tromper, mais nous en reparlerons.

J'évoquerai le Plan au cours des quelques minutes qui me restent.

Grand sujet ! Vous avez déclaré, le 15 septembre, à *La Nouvelle République* : « Le Plan a vécu. » Je m'étonne qu'un ministre accepte une fonction qu'il juge inutile. Vous auriez dû la refuser, monsieur le ministre ! A moins que, entre-temps, vous n'ayez changé d'avis. J'ai cru sentir dans votre proposition de commissariat à la stratégie - à propos duquel vous avez employé les mots de « concertation » et d'« orientation » - quelque chose qui peut se rapprocher de ce que nous avons essayé de faire.

C'est vrai, notre société est complexe. C'est vrai, le Plan de Jean Monnet - toute révérence gardée - n'est plus adapté à la société d'aujourd'hui.

Nous avons fait l'effort de rénover la planification selon quatre orientations essentielles : définir pour cinq ans un environnement macro-économique qui tienne compte de l'aléatoire et des modifications internationales ; engager une large concertation pour définir des priorités fondamentales ; faire en sorte que ces priorités s'imposent dans les choix budgétaires, c'est-à-dire engager une tentative pour que tout

ne soit pas décidé à la « forteresse Rivoli » - tentative difficile, mais que nous avons eu le courage d'engager -, c'est-à-dire faire en sorte que le Plan soit l'élément fédérateur et le socle, si je puis dire, des choix budgétaires ; enfin, mettre en place une planification contractuelle avec les régions et les entreprises publiques.

Eh bien ! je vais vous faire une confidence, monsieur le ministre : le 9^e Plan s'est efforcé de prendre en compte ces orientations.

J'ai écouté vos mots blessants. Ils n'ont aucune importance.

Il s'agissait d'une voie nouvelle. Et, comme toute voie de réforme, elle est jonchée d'obstacles. Grâce à des collaborateurs de grand talent, nous nous sommes efforcés de baliser cette voie, d'avancer dans une direction que de mauvais esprits - sans doute - considèrent comme inévitable à en juger par ce qui se passe au Japon et aux Etats-Unis, sous des formes différentes, et même en Allemagne.

Dans cette avancée, il y a certes du négatif, mais il y a énormément de positif. Sans doute avons-nous eu quelque hésitation sur telle ou telle description macro-économique. Peut-être n'avons-nous pas assez « resserré » le dispositif sur la définition des priorités. La « forteresse Rivoli » a résisté à notre pression, pour, aujourd'hui, reprendre tous les pouvoirs. Et si, dans la planification contractuelle, nous avons probablement réussi avec les régions - cela nous aurait fait plaisir de vous l'entendre dire plus nettement - nous n'avons pas suffisamment réussi avec les entreprises publiques. Mais toutes choses égales, le positif l'emporte largement sur le négatif.

J'ose le dire, monsieur le ministre : je suis très fier du travail accompli pour le 9^e Plan. Et puisque vous avez du goût pour la conception anglo-saxonne de l'entreprise libérale, que je connais probablement mieux que vous, je vais vous lancer un défi. J'espère que vous aurez le courage politique de le relever.

Un rapport intermédiaire sur l'exécution du Plan doit impérativement être élaboré. Vos services y travaillent certainement. Ce rapport aurait dû être publié. Bien sûr, à la session de printemps, vous aviez autre chose à faire, à coups de 49-3 ! Maintenant, nous passons à une autre phase.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Je termine, monsieur le président.

Rendez publics ces travaux, monsieur le ministre ! Rendez public le rapport intermédiaire sur le 9^e Plan ! Et engagez devant l'Assemblée nationale un débat sans vote sur ce rapport intermédiaire. Nous sommes preneurs. Cela nous changera du 49-3. Cela nous permettra de poser les vrais problèmes et d'en discuter à fond. Cela nous permettra de mesurer les difficultés de notre pays, les nécessités d'adaptation, mais aussi la force et la grandeur des politiques que nous avons mises en place - politiques que vous êtes en partie en train de détruire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Hannoun.

M. Michel Hannoun. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je m'exprime au nom du groupe du R.P.R., mais en lieu et place de mon collègue Bruno Bourg-Broc, qui, empêché, n'a pu être présent ce soir.

M. Bourg-Broc tient à dénoncer, comme il l'a fait à cette même tribune au cours des dernières années, ce qui a tenu lieu de politique de la fonction publique à la coalition gouvernementale des socialistes et des communistes, c'est-à-dire, en fait, l'alourdissement irrémédiable d'un Etat devenu prisonnier de pesanteurs bureaucratiques, le renforcement du pouvoir syndical au moment même où celui-ci était remis en cause dans la société française et, enfin, une politisation inquiétante, en contradiction avec notre tradition républicaine.

Ayant combattu sans relâche et sur tous les terrains cette évolution, qui était rejetée par une majorité de fonctionnaires, mon collègue Bourg-Broc tient, au nom du groupe du R.P.R., à saluer la politique de redressement que vous avez, monsieur le ministre, engagée sans tarder depuis le 16 mars.

Le projet de budget de la fonction publique pour 1987 traduit cette nouvelle orientation. Il devra bien entendu être « conforté » par des mesures législatives et par des mesures

réglementaires, ainsi que par des réformes de structures, pour marquer une rupture définitive avec la politique de déclin de la fonction publique mise en œuvre depuis cinq ans.

Mon propos portera en conséquence sur quatre points tests de ce redressement : la politique salariale, la politique des effectifs, le recrutement des cadres de la fonction publique et le droit de grève.

Il me paraît juste que la politique salariale appliquée dans la fonction publique - secteur protégé, comme le rappelait Jacques Delors en 1982 - ne soit pas différente de celle qui est mise en œuvre par les entreprises, c'est-à-dire dans le secteur non protégé.

Chaque Français doit, en effet, dans des circonstances économiques difficiles, apporter sa contribution à la modération des coûts, à l'amélioration de la productivité globale de notre économie et à la rationalisation de notre système administratif. Une bonne maîtrise des rémunérations dans la fonction publique doit, comme dans les entreprises, avoir pour contrepartie une reconnaissance du mérite et des services rendus.

C'est pourquoi je souhaite qu'en vigueur une réelle modulation des primes dites « de rendement » et que soient appliqués les textes qui permettent une rétribution des efforts et de la qualité.

Cette réforme devrait aboutir également à supprimer les inégalités entre les ministères dits pauvres et les ministères dits riches donc puissants - inégalités qui suscitent parfois des sentiments de frustration.

De même, l'avancement de grade devrait désormais se faire au mérite et non plus seulement à l'ancienneté.

Notre administration mérite un coup de chapeau. N'est-elle pas considérée bien souvent comme la meilleure du monde ? Mais quels blocages, quels découragements, que de disparités, que d'absences fréquentes de motivation pour ceux qui font des efforts ! Quelle différence notable entre ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité, de leur dévouement au service public, au service du public, et puis les autres !

Il ne suffit pas de faire croire à la revalorisation de la fonction publique quand le cantonnier est devenu technicien de surface ou le pompier ingénieur protectionniste. Encore faut-il que le déroulement de carrière, et plus particulièrement de celle des cadres de la fonction publique, soit réexaminé, afin d'enrayer la fuite des meilleurs éléments que nous avons pu constater au cours des dernières années. Cette prime donnée au service et à la qualité doit, bien sûr, aller de pair avec une harmonisation des effectifs.

La politique des effectifs fait apparaître qu'il y avait 1 182 300 emplois de fonctionnaire civil de l'Etat en 1970 et qu'il y en a 1 610 500 en 1986. Faut-il en déduire que, avec 430 000 fonctionnaires de plus, la France de M. Mitterrand est mieux gérée que la France de M. Pompidou ? Je pense, tout au contraire, que la réduction progressive de notre taux de croissance est largement imputable à l'alourdissement parallèle des charges fixes qui pèsent sur notre appareil productif.

Il nous paraît essentiel d'inverser la tendance. Votre projet de budget, monsieur le ministre, constitue une première étape courageuse sur cette voie en supprimant en 1987, grâce à une utilisation judicieuse du gel des emplois, 19 000 emplois dans la fonction publique. Il faut préciser que ce chiffre est, en fait, le résultat de la suppression de 26 000 emplois dans les administrations excédentaires mais aussi de la création de 7 000 postes d'enseignant, de magistrat ou de policier, c'est-à-dire dans des services indispensables.

La route - nous n'en doutons pas - sera longue. Il faudra à ce rythme, plus de cinq ans, pour revenir au niveau auquel se situaient les effectifs de la fonction publique en 1980.

Je souhaite que ce mouvement puisse s'appuyer aussi sur des mesures de fond telles que la suppression des services devenus inutiles, recensés par le rapport Belin-Gisserot. Permettez-moi de dire, paraphrasant Balzac, que certains services et certains fonctionnaires sont comme certains livres dans une bibliothèque : les plus haut placés sont parfois les plus inutiles.

Il apparaît essentiel, dans ce domaine, que les mesures préconisées par le rapport Belin-Gisserot ainsi que les dispositions relatives au dégelage des cadres, qui étaient d'ailleurs prévues par le statut de M. Anicet Le Pors, soient appliquées.

Il convient également de corriger rapidement certains effets pervers de la décentralisation, qui, si l'on n'y prenait garde, se traduiraient, à travers les mécanismes complexes de la

mise à disposition et du droit d'option, par la création de 50 000 emplois supplémentaires dans la fonction publique d'Etat.

Je sais que cela n'est pas de votre compétence directe, monsieur le ministre, mais je crois que l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale, en augmentation de 300 000 depuis cinq ans, doit suivre celle de la fonction publique d'Etat.

Je souhaite que la réforme du statut de la fonction publique territoriale soit tout à fait pragmatique, qu'elle permette d'adapter les besoins aux nécessités et de mettre fin à cette espèce de schizophrénie de la fonction publique territoriale qu'on a vu apparaître et qui traduit bien la dissociation entre la volonté du système mis en place par M. Le Pors - un système centralisateur et un statut unique - et la balkanisation souhaitée par les socialistes à travers 36 000 employeurs. Cela prouve les difficultés d'application d'un système de fonction publique territoriale.

Par ailleurs, la décentralisation ne doit pas conduire à un élargissement des missions publiques, à une augmentation, parfois un doublement, des technostructures, comme on le voit dans certaines régions, mais simplement à une répartition différente de ces missions.

C'est pourquoi il me paraît nécessaire de définir rapidement un mécanisme financier - de nouvelles règles de répartition de la dotation globale de fonctionnement, par exemple - incitant les collectivités territoriales à mieux maîtriser leurs effectifs.

Le troisième point porte sur le recrutement des cadres de la fonction publique.

Le précédent gouvernement avait utilisé le recrutement des cadres de la fonction publique comme une arme politique. L'honneur vous revient, monsieur le ministre, de rétablir la tradition républicaine, qui implique que l'Etat soit au service de tous les Français, et non pas l'instrument de tel ou tel parti, fût-il au pouvoir.

Votre détermination, à cet égard, doit être soulignée.

C'est la réforme de l'organisation et de la scolarité de l'Ecole nationale d'administration, par le décret du 13 octobre 1986.

C'est la suppression prochaine de la troisième voie d'accès à l'E.N.A., qui était une négation du concours administratif - même les auteurs de cette réforme l'ont implicitement reconnu tout à l'heure.

C'est la révision des procédures de nomination au tour extérieur, notamment dans les corps d'inspection générale. Je souhaite que, à cette occasion, la légitime aspiration des attachés et autres corps assimilés à l'exercice des responsabilités soit réellement prise en compte.

C'est la justice. C'est tout simplement l'efficacité.

Nous prenons acte de ce que vous avez dit à cet égard dans votre intervention.

Enfin, parce que nous sommes un pays de liberté, nous considérons que le droit de grève est une de nos grandes libertés publiques mais qu'il ne doit pas être détourné de son usage légitime. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) La loi du 19 octobre 1982 supprimant le trentième indivisible a constitué une incitation aux grèves-thromboses, au point que M. Mexandeau lui-même s'en était ému lorsqu'il était encore ministre des P.T.T. Il convient d'abroger sans délai ce texte, de revenir au principe du trentième indivisible et de définir précisément la notion de service fait.

Ainsi sera rétabli le nécessaire équilibre entre le droit de grève et le respect des usagers du service public.

La route est longue pour atteindre l'objectif d'une fonction publique moderne, allégée et mieux intégrée dans la société française. Dans un excellent article paru ce matin, notre collègue Lamassoure a posé véritablement le problème en indiquant que notre administration - laquelle, je le répète, mérite un coup de chapeau lorsqu'elle sait s'adapter - devait devenir administration moderne dans sa mission, dans ses méthodes et dans son état d'esprit.

Parce que nous savons que vous vous êtes engagés dès le 16 mars sur cette voie, vous pouvez compter, messieurs les ministres, sur le soutien du groupe du rassemblement pour la République et sur sa force de proposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Le Meur, pour dix minutes.

M. Daniel Le Meur. Ce budget met en œuvre le projet malthusien que la droite a annoncé pour la fonction publique, projet qui se résume à la suppression d'emplois, à la baisse du pouvoir d'achat ainsi qu'à la privatisation de services publics.

Avec les 2 000 suppressions de postes au printemps dernier, les 19 102 suppressions prévues par ce budget, ce sont au total 21 000 emplois que vous aurez supprimés dans ce seul secteur d'activité. Ce bilan est catastrophique, d'autant que cela fait suite aux 23 000 suppressions d'emplois publics auxquelles a procédé de 1984 à 1986 le gouvernement précédent.

Et vous osez couvrir cette politique du manteau de la modernité et de l'efficacité économique ! Comme si supprimer des dizaines de milliers d'emplois ne se traduisait pas par autant de chômeurs supplémentaires, comme si la perte d'emplois publics était compensée par la création d'emplois dans le secteur privé.

Au contraire, ces suppressions d'emplois publics encouragent le patronat à suivre le désastreux exemple donné par l'Etat. Pourquoi investir et développer l'emploi privé en France quand le Gouvernement n'a d'autre objectif que de réduire l'emploi public en sacrifiant les services offerts au public ?

En effet, contrairement à vos affirmations, les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés, « sécurisés » par leur statut, qui ne travaillent pas. La fonction publique est essentielle à la vie de notre pays, à la vie de chaque Français. Réduire les emplois publics, c'est affaiblir les services : les services hospitaliers, les services de tous les Français tels la poste, le téléphone, l'action sociale, les transports collectifs, services que les Français sont en droit d'exiger du Gouvernement.

Comment justifier les suppressions de postes d'enseignant en primaire et en maternelle alors que les cycles scolaires sont surchargés ?

Au-delà des discours démagogiques, mensongers et anti-fonctionnaires, voilà la réalité de ce que vous détruisez. Qui prétendra qu'un instituteur ne travaille pas, est trop payé et est inutile à la collectivité ? Et pourtant, vous supprimez plus de 9 000 emplois dans l'éducation nationale.

C'est cette conscience du rôle joué par la fonction publique dans la vie sociale qui était au cœur des actions conduites hier par l'ensemble des syndicats de fonctionnaires.

Ces grèves et manifestations, que chacun, à l'exception, bien entendu, de vous, monsieur le ministre...

M. Michel Hannoun. Il n'y a pas que le ministre !

M. Daniel Le Meur. ... s'accorde à reconnaître comme imposantes, n'avaient pas pour seul objet la défense d'intérêts catégoriels. Il s'agissait également de détendre la notion même du service public, laquelle est totalement étrangère à l'action gouvernementale. Pour le Gouvernement tout secteur rentable doit être rétrocédé au privé, y compris les prisons, et tout ce qui ne dégage pas de profits, même si cela est indispensable, doit être abandonné. Tout cela, bien sûr, sous couvert de modernisation !

M. Albert Mamy. Les prisons n'ont rien à voir dans l'affaire !

M. Denis Jacquat. Quelle confusion !

M. Albert Mamy. Pour le P.S., les prisons sont un secteur rentable !

M. Daniel Le Meur. Les fonctionnaires ne refusent pas la modernisation de leurs actions ; au contraire, ils la réclament. Mais si l'arrivée de nouvelles techniques modifie certains postes de travail, leur réaménagement et une formation correspondant aux besoins, plutôt que leur suppression, peuvent être l'occasion de donner des atouts supplémentaires aux services offerts au public, tout en améliorant les conditions de travail des personnels.

Cette modernisation, par les hommes et pour les hommes, est indispensable au développement de la fonction publique qui n'est synonyme ni de bureaucratie ni même d'étatisation. La fonction publique enrichit les relations sociales de notre pays, fait œuvre, à sa manière, de solidarité nationale ; sans elle, toute vie moderne serait impossible.

Votre orientation est tout autre. Votre discours sur la nécessaire modernisation de l'administration n'est qu'un hypocrite prétexte présentant la fonction publique comme un corps inutile, parasite de la société française. Vous cherchez à couper les fonctionnaires de leurs concitoyens en les présentant comme des oisifs, protégés et grassement payés. En réalité, leur situation n'est guère plus enviable que celle des travailleurs du privé.

Il en est ainsi au plan de l'emploi public ; il n'en va pas autrement pour les salaires publics. S'agissant des rémunérations, vous accélérez encore la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Aggravant encore les méthodes de calcul instaurées par vos prédécesseurs, vous accumulez les contre-vérités sur la rémunération des fonctionnaires. Le minimum du traitement perçu par les fonctionnaires - et ils sont nombreux dans ce cas - n'est que de 4 200 francs par mois. Si le S.M.I.C. est à 3 850 francs, l'absence du treizième mois dans la fonction publique ne vous autorise pas à dire que les fonctionnaires sont mieux payés que les travailleurs du secteur privé.

M. Bernard Deschamps. Très juste !

M. Daniel La Mour. La réalité est que les uns et les autres sont insuffisamment payés. Et là encore, le patronat prend prétexte de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires pour lamener celui des travailleurs du privé.

Il y a communauté d'intérêt des travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité. C'est cette réalité et cette conscience que vous cherchez à briser en opposant les uns aux autres.

La réalité est que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, déjà en baisse en 1984 et 1985, a encore régressé en 1986 et que, pour 1987, vous êtes incapable d'indiquer ce que sera l'évolution des salaires de la fonction publique. La seule certitude est que vous ponctionnez les traitements de 0,7 p. 100 pour cause de charges sociales.

Cette perte de pouvoir d'achat de six points en quelques années sera encore plus sensible pour les retraités de la fonction publique, puisque, en violation flagrante de la loi de 1974, la mensualisation des pensions n'est toujours pas effectuée sur la totalité du territoire, pas plus que n'est revalorisé le taux de la pension de réversion. Le temps me manque pour développer comme il conviendrait ce point précis de votre politique. Cela dit, il est grand temps que l'Etat remplisse les devoirs qu'il a contractés envers des travailleurs qui, leur vie professionnelle durant, ont été à son service. Comment opposer à la satisfaction de cette revendication le couperet des 3 milliards qu'elle coûterait, alors que le Gouvernement a abandonné les 5 milliards que rapportait l'impôt sur les grandes fortunes ? Où sont les nantis et les privilégiés dans ce choix politique ?

Au total, les fonctionnaires, actifs ou retraités, loin d'être des privilégiés sont les victimes de votre politique de régression sociale et de destruction des services publics. Les fonctionnaires ont pour seul privilège d'être directement en butte à la volonté gouvernementale de peser sur les salaires et de réduire l'emploi.

Pourtant, la journée d'hier a montré que les fonctionnaires ne se résignaient pas à la disparition du système public qui demeure la référence en matière de progrès social. Leur lutte est un point d'appui pour tous les salariés qui ont déjà vu leurs protections attaquées de toutes parts.

Votez contre le projet de budget de la fonction publique, les députés communistes s'inscrivent dans ce courant de refus de votre politique. Ils participent à l'action qu'il est nécessaire de vous opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn, pour cinq minutes.

M. Dominique Strauss-Kahn. ... Monsieur le ministre chargé de la fonction publique et du Plan, mes chers collègues, depuis six à sept mois, une sorte de feuilleton à épisodes, complaisamment, entretenu par des plumitifs en mal de copie, a alimenté le débat sur le thème : « Faut-il supprimer le Plan ? » A la lecture de ces articles, on se rendait compte qu'ils émanaient de gens relativement peu informés de l'activité du commissariat au Plan et peu au fait de ses missions.

Ce qui est plus grave, monsieur le ministre, c'est que parfois par vos déclarations et souvent par vos silences, vous avez favorisé cette opération.

Précédemment, un orateur de la majorité a tout benoîtement déclaré que le Plan n'ayant pas été capable, au cours des années soixante-dix, de prévoir les grandes ruptures de l'économie française et de l'économie mondiale...

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. C'est la vérité !

M. Dominique Strauss-Kahn. ... il convenait d'en supprimer les crédits. C'est à peu près aussi malin que de vouloir supprimer les crédits de la météorologie nationale parce qu'elle n'aurait pas été capable de prévoir avec certitude si demain il fera beau ou non. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Albert Mamy. Il fera beau !

M. Dominique Strauss-Kahn. Pourtant, les missions du Plan sont relativement claires, tout au moins pour nombre de personnes dans ce pays. Le commissariat au Plan doit donner des grands coups de projecteur sur l'avenir. Il a su le faire dans de nombreux domaines - cela a été reconnu non seulement par la collectivité nationale mais aussi par la collectivité internationale - comme celui des retraites, celui de la santé ou celui de la haute technologie.

Il doit organiser le débat entre les partenaires sociaux - c'est d'ailleurs le seul lieu en France où il peut être organisé ; et je suis sûr que les syndicalistes vous l'ont indiqué, monsieur le ministre.

Enfin, et peut-être surtout, il doit garantir la cohérence des actions qui sont conduites. En effet, la cohérence financière ne naît pas du néant, elle s'organise, aussi bien en matière budgétaire qu'en matière de circuits bancaires.

Donner des coups de projecteur sur l'avenir, organiser la concertation, garantir la cohérence, ce sont des missions simples que le Plan a remplies jusqu'à aujourd'hui et qu'il doit remplir encore à l'avenir. C'est tellement vrai que la plupart des pays à économie de marché qui nous entourent ont développé dans les années récentes et continuent à développer des instruments permettant de le faire.

Des pays réputés parmi les plus libéraux, et qui donc doivent avoir votre faveur, ont une forte planification : les Etats-Unis planifient leur politique spatiale et leur politique militaire ; les Japonais, avec le Miti, ont une forte planification ; la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne fournissent des projections pluriannuelles des finances publiques. Tous ces pays savent planifier et le font de plus en plus. Or vous nous proposez de planifier moins en France que cela ne se fait chez nos partenaires.

Bien sûr, il faut améliorer l'instrument. Cela a été le cas au cours des années récentes, notamment au travers des contrats Etat-régions. Bien sûr, il faut encore faire davantage. Vous aviez d'ailleurs chargé un haut fonctionnaire d'y réfléchir. Il vous a remis son rapport. Bien que vous n'en ayez aucune obligation, permettez-moi de regretter, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas jugé bon de faire au Parlement la bonne manière de le lui communiquer avant la discussion de vos crédits.

M. Michel Charzat. Très juste !

M. Dominique Strauss-Kahn. Il est vrai qu'en non-transmission de rapports, vous êtes un spécialiste.

La loi de 1982 prévoyait que la commission nationale de planification serait saisie d'un rapport d'exécution, lequel serait ensuite transmis au Parlement, et qu'une projection triennale des finances publiques serait associée à la loi de finances. Or, de réunion de la commission nationale de planification : point, bien que la loi vous en fasse obligation ! De rapport d'exécution en matière de projection triennale des finances publiques, point !

C'est fort regrettable, car nous aurions pu savoir, grâce à ce rapport et au commentaire que vous n'auriez pas manqué d'y apporter, quelle est finalement votre conception de ce grand instrument que vous avez aujourd'hui l'honneur de diriger.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Si vous aviez été présent pour m'entendre tout à l'heure...

M. Dominique Strauss-Kahn. J'étais présent, vous allez avoir l'occasion de le constater !

Le commissariat au Plan a un grand passé. Il a eu une grande mission et l'a toujours. Malheureusement, plusieurs de vos déclarations sur son avenir ont été pour le moins

contradictoires. Vous avez déclaré à l'A.F.P., au mois de juin, que le Plan étant nécessaire à l'Etat, mais vous avez également déclaré, comme Jean Le Garrec le rappelait tout à l'heure, à la *République du Centre-Ouest*, en septembre, que la planification avait vécu. De telle sorte que nous avons du mal à savoir quel sens vous voulez donner à votre action dans ce domaine. De surcroît, votre discours de tout à l'heure ne saurait tenir lieu d'orientation.

M. Bruno Durloux, rapporteur spécial. Vous-même, êtes-vous crédible ?

M. Denis Jacquat. Non !

M. Dominique Strauss-Khan. Monsieur Durieux, je ne me rappelle pas vous avoir autorisé à m'interrompre. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur, seul M. Strauss-Khan a la parole ! Je vous la donnerai après si vous me la demandez.

Monsieur Strauss-Khan, veuillez poursuivre.

M. Dominique Strauss-Khan. Ma conclusion, monsieur le ministre, vous montrera que je vous ai bien écouté. Vous avez tout à l'heure parlé d'un des hauts fonctionnaires de votre administration en des termes tout à fait inacceptables. Craignez, monsieur le ministre, qu'on en vienne un jour, en se souvenant de vos prédécesseurs, à parler de la façon dont vous avez traité le Plan en reprenant cette phrase qui semble avoir votre faveur : « Je me souviens des jours anciens et je pleure. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Denis Jacquat. Achète-toi un mouchoir !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bruno Durloux, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le président, de m'en donner la parole, et je n'en abuserai pas.

J'ai beaucoup de respect et de considération pour les qualités intellectuelles de M. Strauss-Khan. Je l'ai entendu faire une analyse fort pertinente du passé, de l'avenir et du présent du Plan, s'inquiéter de ce qu'il va devenir et se féliciter de ce qu'il a été dans un passé récent.

Toutefois, dans ce passé récent, alors que j'étais simple citoyen, je me suis posé une question : peut-on être à la fois secrétaire national aux études au parti socialiste et commissaire général adjoint au Plan ?

M. Michel Delebarre. La réponse est oui !

M. Bruno Durloux, rapporteur spécial. En effet, je trouvais que mettre en deuxième position dans la hiérarchie du commissariat général au Plan une personne qui avait un engagement politique - je parle d'engagement et non d'idées politiques car tout le monde a des idées politiques - pouvait nuire au commissariat général au Plan et à la planification. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Telle est l'observation que je tenais à présenter.

M. Michel Delebarre. Quelle mesquinerie !

M. Dominique Strauss-Khan. Est-il possible de répondre, monsieur le président ?

M. le président. Non, monsieur Strauss-Khan. Mais si vous souhaitez intervenir pour un fait personnel, vous pouvez le faire en fin de séance.

La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des orientations budgétaires est toujours une épreuve de vérité. Les « paroles verbales », les parades médiatiques s'effacent, en effet, devant la sécheresse implacable des chiffres.

M. Albert Mamy. Bon début !

M. Michel Charzat. C'est tout à fait le cas avec l'examen de ce budget de la fonction publique.

M. Willy Diméglio. Comme vous dites !

M. Michel Charzat. Mes chers collègues, vous savez comme moi que ce Gouvernement n'aime pas la fonction publique ; par là même, il ne peut pas mener une bonne politique de la fonction publique.

M. Denis Jacquat. Qui vous l'a dit ?

M. Albert Mamy. C'est du racisme !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Charzat ?...

M. Michel Charzat. La modernisation de l'action de l'Etat, la réforme de l'administration, l'adaptation du service public aux aspirations de nos concitoyens ne se décrètent pas. On ne peut pas entreprendre cette formidable révolution tranquille qu'est l'accroissement de l'efficacité sociale et économique de l'Etat sans le recours actif des fonctionnaires ! On peut encore moins conduire à son terme une politique de modernisation de l'administration contre les fonctionnaires !

M. Willy Diméglio. Démontrez-le, ne dites pas de bêtises !

M. Michel Charzat. La démonstration, nous l'avons faite, mon cher collègue. Lorsqu'elle était au pouvoir, la gauche a entrepris une révolution tranquille, celle de la décentralisation, qui a mis un terme à cette tendance multiséculaire de la concentration des pouvoirs administratifs au sein de l'Etat central. Il est vrai également que nous avons su répondre à un certain nombre de demandes légitimes, tant matérielles que statutaires, des fonctionnaires. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Lamant. Une perte de pouvoir d'achat de 6 p. 100 ! Voilà la vérité !

M. Michel Charzat. Nous avons également su rapprocher les fonctionnaires de la société civile des citoyens.

M. Denis Jacquat. Ils ont voté pour la droite le 16 mars !

M. Maurice Jeandon. Les citoyens ont voté contre vous, monsieur Charzat !

M. Michel Charzat. La gauche avait compris que seule une action tenace fondée sur la conviction et non sur la contrainte pouvait favoriser les évolutions nécessaires. Et à cet égard, je me plais à rappeler les initiatives que M. Jean Le Garrec avait su impulser, notamment en 1985, initiatives qui indiquaient la bonne direction.

M. Willy Diméglio. Un coup de brosse !

M. Michel Charzat. Depuis sept mois, mes chers collègues, la politique anti-service public de ce Gouvernement a suscité un large mécontentement qui s'est concrétisé hier par une grève très suivie. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Willy Diméglio. Dans quelle proportion ?

M. Denis Jacquat. Il y a eu 64 p. 100 de non-grévistes !

M. Maurice Jeandon. Et il y a eu seulement 8 p. 100 de grévistes dans ma mairie !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. M. Charzat ne dispose que de cinq minutes. Laissez-le parler, sinon il sera obligé de dépasser son temps de parole !

M. Michel Charzat. Il y a plus grave encore ! Votre attitude, ce mépris pour le service public...

M. Willy Diméglio. Mais qui vous a dit cela ? C'est un mensonge ! C'est un scandale !

M. Michel Charzat. ... cette exploitation débridée du libéralisme sauvage, certaines de vos décisions ne peuvent que multiplier les blocages au changement dans l'administration, multiplier les dysfonctionnements...

M. Willy Diméglio. Il faut le faire souffler dans le ballon !

M. Michel Charzat. ... et, plus généralement, susciter le conservatisme.

Monsieur le ministre, à vouloir abaisser le service public, on s'expose à renforcer les pesanteurs, les conformismes, les réflexes catégoriels et les archaïsmes que vous dénonciez tout à l'heure.

La remise en cause brutale de la fonction publique, c'était votre première initiative. La suppression de 19 100 emplois dans ce projet de loi de finances, le blocage des traitements depuis le mois de mars dernier, ne font pas une politique de

la fonction publique. En revanche, certaines déclarations menaçantes - je pense notamment à celles de M. Douffiagues - certains comportements sectaires, intolérants, partisans, soulignent l'inquiétante politisation de la fonction publique, la remise en cause de certains fondements mêmes de notre système de droit.

M. Denis Jacquat. Notre problème, c'est le chômage !

M. Michel Charzat. En six mois, messieurs de la majorité, vous avez procédé à deux fois plus de changements dans la haute fonction publique que la gauche à son arrivée ne l'avait fait après vingt-trois années d'éloignement du pouvoir.

M. Denis Jacquat. Elle est vite repartie !

M. Michel Charzat. Le parti dominant de la majorité parlementaire s'arroge, et vous le savez, la plupart des postes, reconstituant l'Etat U.D.R. au profit des proches de M. Chirac. En revanche, l'U.D.F. est réduite à la portion congrue, et pas seulement les fidèles de M. Barre.

M. Willy Diméglio. C'est de la petite politique !

M. Albert Mamy. C'est gentil de penser à nous !

M. Michel Charzat. Ce dévoiement de la fonction publique à des fins partisans accompagne une stratégie politique consistant à flatter l'une de nos passions françaises, pour parler comme l'historien britannique Zeldin.

M. Denis Jacquat. Il a des lettres !

M. Michel Charzat. Cette passion, c'est le dénigrement de la fonction publique et de ses serviteurs, cette relation complexe d'attirance-rejet marquant en France les relations particulières qu'entretenaient les citoyens avec leur Etat. En dénonçant de prétendus privilégiés, en dénigrant le fonctionnement des services, vous pensez détourner l'attention sur votre véritable politique qui favorise les vrais nantis, ceux de la fortune, de la naissance ou des rentes de situation.

Il est vrai qu'à cet égard, M. de Charette se voit préposé au rôle quelque peu schizophrénique de ministre alibi, à l'instar de ce malheureux M. Malhuret, ministre préposé aux droits de l'homme.

M. Denis Jacquat. Il n'est pas malheureux ! Il est très heureux au contraire ! Vous ne le connaissez pas !

M. Michel Charzat. Messieurs de la majorité, prisonniers de vos clientèles électorales, égarés par votre dogmatique libérale (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), ...

M. Jean Ueberschlag. Vous êtes un provocateur !

M. le président. Laissez M. Charzat terminer son intervention ! Vous n'avez pas la parole !

M. Albert Mamy. Mais pourquoi cette haine ?

M. Michel Charzat. ... vous aggravez les problèmes, vous divisez au lieu de rassembler, vous exploitez les passions au lieu de traiter sérieusement les problèmes difficiles de la bureaucratie et de la réforme administrative. (*Interruptions prolongées sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Ueberschlag. N'importe quoi !

M. Denis Jacquat. C'est scandaleux !

M. Michel Charzat. Messieurs, ainsi que le soulignait récemment M. Pinton, ce libéralisme-là n'ira pas bien loin. La véritable modernisation de l'Etat, non pas l'« Etat-plus » ou l'« Etat-moins », mais l'« Etat-mieux », ainsi que la promotion du service public et la restauration de la neutralité de la fonction publique constitueront demain, croyez-le bien, l'une des grandes tâches, l'un des grands chantiers de l'alternance républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Vous avez justement parlé de « restauration ».

M. Albert Mamy. Intellectuellement, les propos de M. Charzat ne sont pas honnêtes !

M. Denis Jacquat. Toulouse a gagné par trois à un. C'est mieux !

M. le président. Monsieur le ministre, le Gouvernement a d'ores et déjà parlé quarante-cinq minutes. Bien sûr, il a la parole lorsqu'il la demande mais, pour la bonne organisation des débats sur le projet de loi de finances, son temps de parole avait été fixé à trente minutes. Cela étant, je vous donnerai la parole dès que vous me la demanderez, maintenant, si vous le souhaitez.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Je répondrai après les questions, monsieur le président.

M. Denis Jacquat. Certains ne méritent pas de réponse !

M. le président. Nous en venons aux questions.

La parole est à M. François Bachelot, pour le groupe Front national (R.N.).

M. François Bachelot. Monsieur le ministre, l'E.N.A. avait pour vocation de former des hauts fonctionnaires chargés des secteurs de souveraineté de l'Etat. Or elle a entrepris une véritable colonisation de la vie économique et politique, ce qui n'est pas le rôle des fonctionnaires. Par ailleurs, elle n'est pas adaptée à la formation à des métiers très différents. Enfin, l'enseignement trop général et théorique en dehors des stages est souvent inutile, de l'avis même des anciens élèves.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de supprimer progressivement l'E.N.A., pour la remplacer par des concours par corps spécialisés auxquels pourraient se présenter non seulement des étudiants munis des diplômes correspondant à une autre formation mais encore les jeunes fonctionnaires ayant fait dans leur administration la preuve de leur efficacité ?

Ma proposition n'est pas farfelue, puisque vous envisagez vous-même de réduire sérieusement les effectifs. Alors pourquoi vous arrêter en si bon chemin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Juste un mot sur cette question posée par M. Bachelot au sujet de l'Ecole nationale d'administration.

M. Le Garrec a fait preuve tout à l'heure d'un irréalisme tout à fait inconséquent, vu les fonctions qu'il a exercées dans le passé, mais autant je pense qu'il n'y a pas place chaque année dans l'administration pour 165 hauts fonctionnaires du niveau de l'Ecole nationale d'administration dans des conditions leur permettant d'exercer des responsabilités appropriées, autant je crois que cette école rend d'excellents services. En témoigne la qualité des hommes et des femmes qui en sont sortis depuis quarante ans.

Il est un point sur lequel je serais tenté de rejoindre M. Bachelot. Je suis, en effet, tout à fait hostile à l'idée d'un monopole de recrutement des fonctionnaires administratifs par l'Ecole nationale d'administration. D'ailleurs, ce monopole n'existe pas actuellement. Je vous rappelle que pour les administrateurs civils, il y a plusieurs voies d'accès : le concours externe, ouvert aux étudiants, mais aussi le concours interne, qui offre autant de places que le concours externe, et les deux tours extérieurs, qui fournissent à peu près le tiers des effectifs totaux des administrateurs civils chaque année. Autant dire que le système est déjà ouvert !

Accroître cette ouverture ? Vous me trouverez à vos côtés, monsieur Bachelot. De là à dire que l'E.N.A. ne sert à rien, voire qu'elle est nuisible et qu'il faut, par conséquent, la supprimer ! Ne revenons pas au système d'avant-guerre, c'est-à-dire à des concours spécialisés pour chaque ministère. Ce système peut rendre des services. Il existe des concours spécifiques ici et là, et je ne suis pas contre leur développement. Mais renoncer purement et simplement à une école qui a rendu des services et qui en rend encore est une solution qui irait à l'encontre des intérêts de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant, non-inscrit.

M. Yvon Briant. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je n'aurai pas le temps en deux minutes de relancer le débat sur la vaste question des avantages des fonctionnaires ni d'aborder en profondeur la question des primes et indemnités versées aux agents publics. Ce sujet mériterait pourtant un long débat car ce n'est pas le rapport prévu par la loi du

13 juillet 1983 qui permet de faire la pleine lumière sur l'ensemble des rémunérations annexes versées aux fonctionnaires. Pour certains d'entre eux, les primes représentent pourtant plus de 40 p. 100 du traitement, sans compter, parfois, les avantages en nature.

Ce document, au moins le rapport pour 1985, puisque celui pour 1987 n'est pas encore sorti, est, en effet, singulièrement pudique, pour ne pas dire laconique, et il se garde bien d'entrer dans le détail des rémunérations.

Je souhaite simplement que le Gouvernement précise les mesures qu'il entend prendre pour que les primes dites de rendement soient effectivement attribuées en fonction de la qualité du travail fourni et non réparties uniformément ou presqu'entre les membres d'un même corps.

Je souhaite également connaître les mesures qui seront adoptées afin que les rémunérations dites exceptionnelles ne soient pas transformées, au jour de leur création, en avantages acquis pour les agents concernés et, dès lors, systématiquement reconduites d'année en année.

Il n'est pas forcément question de réduire ces primes. Il est, en revanche, essentiel de les ramener à leur véritable vocation qui est de participer à la revalorisation de la fonction publique en récompensant les fonctionnaires méritants. Je fais confiance, monsieur le ministre, à votre volonté libérale. Vous avez là, me semble-t-il, un excellent terrain pour l'exercer.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le député, je crois que nous pensons la même chose. Vous souhaitez que les primes soient attribuées en fonction du mérite. Je le souhaite aussi. Vous demandez ce que je compte faire pour qu'il en soit ainsi. D'abord, il en est ainsi dans un certain nombre de corps, mais il est vrai que dans d'autres, ces règles ne sont pas appliquées. Les situations varient considérablement. Je suis moi-même originaire d'un corps de l'administration, et je puis vous assurer que les primes y sont attribuées chaque trimestre dans des conditions extraordinairement précises, rigoureuses, en fonction du travail fait, mais, bien entendu, dans d'autres administrations, la rigueur n'est pas appliquée avec autant d'énergie. Je ne peux donc pas vous faire une réponse simple.

Je ne vais pas édicter par décret ou par circulaire l'obligation de répartir les primes en fonction des mérites. C'est la responsabilité sans doute de chaque ministre, mais, plus encore, de chaque responsable de service, de chaque cadre de l'administration de faire en sorte que le mérite trouve pleinement à s'exercer dans la vie administrative et qu'en particulier, les primes annuelles, trimestrielles, mensuelles selon les cas, soient attribuées en fonction des mérites.

Ce que vous pouvez me demander, c'est de veiller le plus possible à ce que cette règle, qui est la norme de la vie administrative, devienne la pratique réelle partout, et je vous promets d'y être attentif parce que j'y crois fortement. Vous me verrez me battre en ce sens auprès des responsables administratifs de tous ordres. Mais ne me demandez pas de faire une circulaire de plus. Elle irait au placard, comme nombre d'autres établies dans cet esprit.

L'action concrète, le changement des comportements dont je parlais tout à l'heure, sont donc seuls capables de résoudre ce grave problème. Simplement, pour que l'encadrement de l'administration se sente encouragé à changer ses comportements, il faut, en effet, que le pouvoir politique prenne ses responsabilités. C'est ce que nous faisons.

Je saisis cette occasion, monsieur le président, pour ajouter quelques mots en réponse aux députés qui ont bien voulu participer à notre débat, tant sur la fonction publique que sur le Plan. Je serai bref puisque mon collègue M. Cabana et moi avons déjà parlé quarante-cinq minutes ainsi que vous me l'avez rappelé, mais nous avions deux sujets à défendre.

Je vous remercie d'abord, monsieur Ligot, pour votre intervention et je vous répondrai sur quelques points essentiels.

Vous avez raison de faire allusion aux risques de doubles emplois dans l'administration centrale à la suite des mesures de décentralisation. Je suis tout à fait attentif au fait que la réduction d'effectifs doit porter d'abord sur les administrations centrales et, en dernier lieu seulement, sur les administrations qui sont au contact des usagers. Nous insistons autant que nous le pouvons auprès de l'ensemble des admi-

nistrations pour qu'elles aient à cœur de savoir où il faut faire porter les réductions d'effectifs décidées dans le cadre du projet de budget pour 1987.

Vous avez souhaité que l'institut international de l'administration publique ne soit pas oublié et qu'il retrouve sa mission et son rôle. Vous avez tout à fait raison. Une réorganisation de ses structures est en cours, et elle sera soumise la semaine prochaine au conseil d'administration de cet établissement qui a, en effet, une grande vocation à l'égard de certains pays étrangers, notamment africains.

Vous vous êtes inquiété de la situation des contractuels. Ils n'ont pas, dites-vous, le statut général de la fonction publique. C'est vrai. Ils ne sont pas non plus dans une situation de droit privé. Vous avez raison. Mais vous avez exercé des fonctions importantes dans ce domaine et vous savez que la situation de droit public des contractuels a énormément évolué au cours des temps. Ils ont bénéficié d'une série de protections successives, y compris d'ailleurs de droits spécifiques, lorsqu'il est mis fin à leur contrat à l'expiration de celui-ci, sur le préavis, les indemnités de licenciement. Un grand nombre de textes les protègent maintenant, dans des conditions qui me paraissent, jusqu'à preuve du contraire, plutôt convenables.

Monsieur Bachelot, vous pensez qu'il faut dégraisser l'administration et vous avez souhaité une remise en cause du statut.

Nous ne sommes pas d'accord sur le statut, et je me suis exprimé sur ce sujet de la façon la plus nette. Je n'ai pas l'intention de remettre en cause le statut général de la fonction publique et, d'ailleurs, je ne crois pas qu'il soit un obstacle à la modernisation de l'Etat. Mais il faut l'appliquer dans sa réalité.

Quant à « dégraisser », pardonnez-moi, mais ce vocabulaire ne sera jamais le mien.

M. Pierre Descevas. C'est celui des contribuables !

M. le ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Je ne suis pas obsédé par la réduction des effectifs de l'Etat. J'ai le souci d'adapter, cas par cas, les services de l'Etat à la réalité des besoins d'aujourd'hui. Ce souci d'adaptation est l'un des aspects de la politique de modernisation que nous poursuivons, mais ce n'est pas une antipathie systématique envers les fonctionnaires, en dépit de ce que j'ai entendu sur les bancs de la partie gauche de cette assemblée.

J'en viens au long exposé que nous a fait M. Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Quinze minutes, monsieur le ministre. Le temps qui m'était imparti !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Cela m'a paru long mais peut-être, en effet, était-ce moins long que je ne l'ai cru !

M. Jean Le Garrec. Je vais vous faire une confidence, monsieur le ministre : Je vous trouve très long !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur Le Garrec, vous avez fait part de votre inquiétude et j'ai cru que j'allais sortir mon mouchoir. Vous m'avez dit que je devrais être attentif à la grève. Etaient-ce vos sentiments, en novembre 1984...

M. Jean Le Garrec. Tout à fait !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. ... lorsqu'il y avait 40 p. 100 de fonctionnaires dans la rue...

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. ... qui protestaient contre votre politique ?

M. Yvon Briant. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Très bien ! Continuez !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Mais je vais aller plus loin, monsieur le député. Francement, je m'étais dit : M. Le Garrec ne parlera pas ce soir. Ce sera, en effet, embarrassant pour lui d'avoir à critiquer ce qu'il a fait pendant deux ans.

M. Albert Memy. Eh oui !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Il sera gêné parce que, sur toute une sorte de sujets, ce que nous faisons, et je crois bien que l'un des rapporteurs l'a rappelé tout à l'heure, s'inscrit dans la continuité d'une action

qu'il a lui-même conduite. Il ne parlera pas parce qu'il sera gêné de parler du Plan et de défendre le 9^e Plan. Je m'étais trompé !

Sans hésiter, monsieur Le Garrec, avec une conviction qui a failli m'émouvoir et qui, certainement, a ému sur vos bancs...

M. Denis Jacquat. Ils rigolent !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. ...vous avez piétiné ce que vous avez vous-même adoré. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Faut-il vous rappeler, monsieur Le Garrec, que la politique des rémunérations du secteur de la fonction publique...

M. Jean Le Garrec. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la fonction publique et du Plan. Non, monsieur Le Garrec. Vous m'avez refusé la parole. Je ne vous la donnerai certainement pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Faut-il vous rappeler, monsieur Le Garrec, que la politique de négociation des salaires en masse, je n'en suis pas l'inventeur ? Elle a été inventée par M. Anicet Le Pors, ministre communiste de la fonction publique. Elle a été appliquée ensuite par M. Le Garrec, ministre socialiste de la fonction publique.

M. Jean Le Garrec. Calmez-vous, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Ensuite, monsieur le député, vous avez voulu nous émouvoir à propos de la situation des retraités. J'ai ici des chiffres qui témoignent que le pouvoir d'achat des pensions des fonctionnaires de l'Etat a baissé, faiblement je le reconnais, mais il a baissé chaque année de 1981 à 1985. Et la première année où il a été stabilisé, c'est en 1986.

M. Pierre Forgues. C'est faux !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Avant de critiquer ce que je fais, monsieur Le Garrec, il faut tout de même regarder les chiffres et vous informer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Jean Le Garrec. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Non ! Je ne vous autoriserai pas à m'interrompre parce que vous m'avez refusé la parole ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) La courtoisie vous a manqué, elle me manquera à mon tour !

M. Jean Le Garrec. Je ne vous ai pas refusé la parole, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Le Garrec, asseyez-vous s'il vous plaît.

M. Jean Le Garrec. Vous manquez de courage, monsieur le ministre !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Le Garrec !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Vous avez manqué de courtoisie, monsieur Le Garrec. Voilà la vérité !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Le Garrec, assis ! Assis !

M. Jean Ueberschlag. M. Le Garrec est un comédien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Enfin, monsieur le député, vous avez cru bon de me dire que vous aviez essayé d'adapter le Plan. J'ai scrupule à vous poser la question : avez-vous lu le 9^e Plan ?

M. Albert Mamy. Non !

M. Jean Ueberschlag. Il ne sait pas lire !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Pouvez-vous dire que ce 9^e Plan témoigne d'un effort d'adaptation de la planification française, alors qu'il en est une caricature, alors que toutes les questions que tous les hommes sensés se posaient avant 1981 sur l'avenir de la planification, vous les avez balayées d'un revers de la main ? Oui, ce 9^e Plan, vous en avez fait une caricature que personne n'a lue et qui ne sert à rien !

M. Jean Le Garrec. Mais calmez-vous !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Lorsque j'ai pris mes fonctions, monsieur Le Garrec, dans le bureau que j'occupe, il n'y avait pas feu M. Defferre parce que, ce jour-là, il était retenu à Marseille, mais un de ses collaborateurs - je ne citerai pas son nom, c'est un fonctionnaire. Il m'a fait cette confidence que je vous livre : Nous avons échoué même sur la planification. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'était lui qui disait sans contester la vérité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Hannoun. C'est évident !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Voilà pour M. Le Garrec, si j'ose dire.

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas brillant.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Je remercie M. Hannoun des propos qu'il a tenus sur la politique que nous conduisons et le groupe au nom duquel il a parlé, qui se présente comme une force de proposition dans la ligne de cette politique.

M. Hannoun m'a interrogé sur le droit de grève des fonctionnaires et en particulier sur la loi du 19 octobre 1982 concernant ce qu'il est convenu d'appeler le trentième indivisible. Mon intention n'est pas de revenir sur ces dispositions pour autant qu'elles soient appliquées comme elles doivent l'être et qu'elles ne soient pas l'occasion d'abus particuliers.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai interrogé les organisations syndicales sur ce texte et je leur ai demandé ce qu'il convenait d'en faire. La plupart d'entre elles m'ont répondu en substance qu'il y ait eu, au moment de l'adoption de cette loi, des abus, mais que, depuis lors, les choses étaient progressivement rentrées dans l'ordre et que ces abus avaient disparu. Je fais confiance aux organisations syndicales. Tant qu'il n'y aura pas, en effet, d'abus, je maintiendrai les dispositions existantes.

Vous m'avez aussi interrogé sur le traitement réservé au mérite. Je voudrais vous raconter, monsieur Hannoun, l'histoire du rapport Blanchard qui passionne tellement les journalistes, le rapport sur les primes. Lorsque je suis arrivé, j'ai demandé ce rapport, puisque la première question que les journalistes me posaient était : avez-vous le rapport Blanchard ? Je ne l'ai pas trouvé dans les bureaux du ministre. Il a été remis personnellement à M. Fabius, m'a-t-on dit, et M. Fabius l'a mis dans un coffre. J'ai donc demandé aux services du Premier ministre s'ils avaient ce rapport. Ils m'ont répondu : Non ! Et nous en sommes là, il n'y a toujours pas de rapport Blanchard.

Un député du groupe du R.P.R. Il a été volé ! Ou alors, vous n'avez pas la clé du coffre ! (*Rires sur le banc du groupe du R.P.R.*)

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Voilà ce que je voulais dire pour répondre aux interrogations de M. Hannoun que je remercie des prises de position qu'il a formulées à l'appui de la politique du Gouvernement.

Monsieur Le Meur, je ne vous répondrai que d'un mot : vous avez tenu des propos caricaturaux sur la politique du Gouvernement. Je n'ai jamais dit que je pensais que les fonctionnaires étaient des privilégiés. Si vous m'avez entendu à la radio ce matin face à M. Bergeron, j'ai justement refusé cette appellation. Je n'ai jamais dit non plus que nous n'aimions pas les fonctionnaires. Je n'ai rien dit de tout ce que vous avez prétendu. Je n'ai donc aucun scrupule à vous répondre. J'ai plutôt l'impression que votre intervention relève de ce dicton : Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Oui : vous avez caricaturé la position du Gouvernement, et vous étiez alors d'autant plus à l'aise pour la critiquer mais, franchement, nous sommes très loin des réalités de notre politique.

M. Georges Colomblar. Très bien !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. M. Strauss-Kahn et M. Charzat ont clos ce débat.

Monsieur Strauss-Kahn, on ne peut pas éluder un débat sérieux et sérieux sur le Plan. C'est se voiler les yeux que de prétendre qu'il n'y a pas de débat.

M. Dominique Strause-Kahn. Qui a dit cela ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Avez-vous entendu tous les experts, tous les hommes et les femmes de ce pays qui réfléchissent ? Les avez-vous entendus, oui ou non ? Ils se posent tous des questions sur l'avenir de la planification française. Ils se posent des questions en conscience, pas seulement sur la politique du Gouvernement mais sur ce qu'on peut faire en matière de planification, ce qu'il faut garder, ce qu'il faut changer.

J'ai essayé ce soir - je n'y reviendrai pas - de fournir des éléments de réponse et d'ouvrir le débat. C'est bien ce que j'ai l'intention de faire au cours des mois qui viennent.

Monsieur Charzat, vous avez eu l'audace de me demander de réunir la commission nationale de planification. Mais s'il y a bien dans la loi de 1982, un instrument, une réforme qui n'a pas marché, qui s'est avérée totalement inefficace, c'est la commission nationale de planification dans laquelle aucun des membres ne veut plus siéger, monsieur le député. Je vous vois faire la moue mais, moi, j'ai entendu les élus qui en font partie, les experts, les représentants des organisations syndicales. Les uns et les autres ont vigoureusement critiqué l'ins-titution de cette commission nationale que, en effet, je n'ai pas l'intention de réunir.

Quant au rapport annuel d'exécution du Plan, je ne vois pas pourquoi je déposerais sur le bureau du Parlement un document dont je n'aperçois ni les qualités, ni les mérites.

M. Dominique Strause-Kahn. Parce que c'est la loi.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Oui, monsieur le député, c'est la loi. C'est pourquoi je vous proposerai de la modifier de façon que l'action gouvernementale y soit conforme. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Le Garrec. En attendant, la loi s'applique.

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Enfin, monsieur Charzat, vous avez dit que le Gouvernement n'aimait pas les fonctionnaires. J'ai été tenté de vous interrompre pour vous dire : « Arrêtez de dire n'importe quoi ! » *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

I. - SERVICES GÉNÉRAUX

M. le président. Les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements n^{os} 57, 37 et 38.

L'amendement n^o 57, présenté par MM. François Bachelot, Descaves, Martinez et Mégret, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de 156 338 748 francs. »

La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. L'amendement n^o 57 vise à supprimer les crédits de l'E.N.A.

J'y reviens, et ce n'est pas une idée fixe de notre part. Mais il faut avoir présents à l'esprit certains chiffres pour en parler.

Trois solutions sont envisageables : soit réformer l'E.N.A. de l'intérieur, soit organiser des contre-pouvoirs, soit supprimer l'E.N.A. et la remplacer par un système éclaté. Ce n'est pas moi qui fais cette analyse, mais Sorman, ancien élève de l'E.N.A., qui a étudié la question.

Réformer de l'intérieur ? Comment voulez-vous demander à des politiques qui sont tous des anciens énarques de se réformer ? Cela ne s'est jamais vu en France et on ne va pas commencer aujourd'hui !

Organiser des contre-pouvoirs ? Vaste sujet !

Alors, pourquoi faire une pause dans le recrutement ? Parce qu'on dénombre 3 799 énarques et anciens énarques et que la moitié d'entre eux se consacrent à des missions

d'ordre économique ! Sept cent huit sont au ministère de l'économie et cinq cent vingt-six dans les entreprises privées et publiques. Est-ce la mission de cette école que de former à l'économie ?

Il est intéressant d'observer que ces énarques qui bloquent tous les ministères aujourd'hui sont un danger pour les fonctionnaires des catégories moins élevées qui se heurtent à une impossibilité de promotion. Ce sont un certain nombre de remarques qu'il fallait faire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Durieux, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas délibéré sur ces amendements. Par conséquent, je m'exprimerai à titre personnel.

Je ferai trois observations à nos collègues du Front national. La première, c'est qu'ils sont bien radicaux *(Sourires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*, si j'ose dire : supprimer ce soir, pratiquement à minuit, ce 22 octobre, une institution aussi éminente que l'E.N.A. supposerait que nous soyons très hardis ! Ensuite, l'exposé sommaire des motifs indique qu'on souhaiterait revenir aux concours propres à chaque grand corps d'Etat. Cela supposerait de prévoir des crédits pour l'organisation de ces concours et la formation de ceux qui les prépareraient et y réussiraient.

Néanmoins, l'idée sous-jacente n'est pas forcément à rejeter - et je parle toujours à titre personnel. Je pense en effet qu'on pourrait réduire les effectifs de l'E.N.A. et accompagner cette mesure de recrutements par concours spécialisés. C'est une idée que l'on peut creuser.

Quoi qu'il en soit, M. le ministre chargé de la fonction publique a fort bien présenté sa réforme de l'E.N.A. et nous disposons maintenant de moyens plus progressifs et plus adéquats pour traiter le problème : réduction des effectifs ; réforme de la scolarité ; aménagement du concours d'entrée.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire à titre personnel et qui me conduisent pour ma part à ne pas approuver cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Je me suis déjà prononcé sur ce point en réponse à la question précédemment posée. Je confirme que le Gouvernement demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 57. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. L'amendement n^o 37, présenté par MM. Pascal Arrighi, Bachelot, Descaves, Martinez et Mégret, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre III de 1 583 030 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. L'interventionnisme de l'Etat que le Gouvernement avait promis de réduire se trouve augmenté. Le budget du Plan fait apparaître que les « subventions diverses » passent de 42,5 millions à 53,6 millions de francs, parmi lesquelles des « autres subventions » pour 31,7 millions de francs.

Dans le budget des « services généraux », les « subventions de fonctionnement » apparaissent pour un montant de 310 millions de francs dont 45 millions de francs pour l'O.N.A.S.E.C. On a vu comment cet office avait été utilisé pour détourner les fonds destinés aux rapatriés ; les actions spécifiques dans le domaine des droits de l'homme pour 13 millions de francs, dont on ne sait quelle est l'utilisation prévue ; le centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne pour 3,2 millions de francs.

Dans le but d'avoir quelques explications sur toutes ces subventions, j'en avais demandé le détail aux rapporteurs spéciaux, mais je n'ai reçu aucune réponse. Je suis donc contraint de me référer aux subventions versées en 1984, et publiées en 1985, et qui, par le jeu des services votés, ont été reconduites.

Voici celles que l'on y relève au titre des associations. Celles d'abord, dont le sigle est assez mystérieux : A.R.K.H.O.S. : 38 000 francs ; I.K.E.R.K.A. : 195 000 francs ; E.P.S.I. : 52 000 francs ; A.L.D.E.A. : 116 000 francs ; O.R.E.L.I.E. - quel beau nom ! - 94 000 francs ; R.E.L.A.I. : 400 000 francs.

On y relève également une association dénommée « Population et économie » : 5 000 francs. C'est, semble-t-il, un avantage par copinage. Egalement, « Données pour le développement » : 65 000 francs ; c'est peu ou cela ne sert à rien !

Un député du Front national (R.N.). Ah oui ! le Carrefour du développement !

M. Pierre Descaves. Non, ce n'est pas ça ! Une association Vidéo et société : 105 000 francs. Qu'est-ce que cela peut cacher ? Economie et humanisme : 90 000 francs. Très vague ! Alternatives économiques : 153 000 francs. Il n'est pas nécessaire de payer. Les entreprises réussiront ou échoueront, il n'y a pas d'autre alternative. Ville et banlieue : 43 000 francs. Association de gérontologie du XIII^e arrondissement : 13 000 francs. Et les autres arrondissements et les autres communes ? Enseignement, recherche et droit social : 102 000 francs. Pourquoi dans le Plan ? Ateliers pour la communication par l'image et le son : 300 000 francs. Nous ne sommes pas dans l'audiovisuel. Mouvement rural pour la jeunesse chrétienne : 40 000 francs. C'est une question confessionnelle. Idée Vosges : 1 000 000 de francs. L'idée a coûté 1 000 000 de francs aux contribuables.

Et l'Anvar : 993 500 francs, pour un organisme qui a complètement échoué et qui est critiqué dans tous les milieux professionnels auxquels il était supposé apporter une aide. Le remboursement des prêts d'aide à l'innovation ne couvre pas les frais de personnel de l'Anvar. L'agence tue l'innovation et pourrait ce qu'elle ne tue pas. C'est pourquoi, à titre indicatif, nous demandons le vote de l'amendement n° 37. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. Là également, la commission des finances n'a pas délibéré sur cet amendement. La présentation qui vient de nous être faite par notre collègue du Front national constitue un exposé des motifs qui, semble-t-il, débordent très largement de l'objet précis de cet amendement qui est, si j'ai bien compris, la suppression du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne.

On peut, en effet, se demander pourquoi ce centre figure dans les services du Premier ministre. On pourrait imaginer qu'il soit transféré au Quai d'Orsay.

Quoi qu'il en soit et bien que ne connaissant pas, je l'avoue, les travaux de ce centre d'études, le sujet et la matière me paraissent suffisamment importants pour ne pas être supprimés d'un trait de plume.

M. Pierre Descaves. A condition de savoir où va cet argent.

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je me permets de demander à l'Assemblée de ne pas accepter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Le Gouvernement vous demande de ne pas adopter cet amendement. Des économies très rigoureuses ont été faites sur tous les services généraux du Premier ministre. Le centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie moderne mérite, en effet, d'être maintenu, même si des réorganisations s'avèrent nécessaires. Nous en rendrons compte au Parlement l'année prochaine.

M. Pierre Descaves. C'est ça, oui ! Une fois qu'on aura payé ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national. [R.N.]*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 38, présenté par MM. Pascal Arrighi, Bachelot, Descaves, Martinez et Mégret, est ainsi libellé :

« Réduire les crédits au titre III de 42 200 000 francs. »

La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Cet amendement vise à supprimer les crédits du conseil national de prévention de la délinquance.

La prévention de la délinquance, c'est la tarte à la crème ! Ça sert à trouver des crédits pour placer les copains !

Il y a cinquante ans qu'on sait ce qu'il faut faire et que tous les pays anglo-saxons ont expliqué ce qu'il ne fallait pas faire. On sait que la prévention primaire échoue. On nous

dit : éliminer le contexte de la délinquance et elle disparaîtra ; c'est comme prétendre qu'en supprimant le tabac, il n'y aura plus de cancer du poumon. On n'est jamais arrivé à le faire ni aux Etats-Unis, ni en Angleterre, ni au Japon.

En revanche, on sait très bien agir sur la prévention secondaire. On cible là où il y a des risques de délinquance et on passe à l'action.

Or, dans tous nos budgets, et on le verra à propos de celui de la santé, des sommes considérables sont destinées aux études. Il y a là une escroquerie aux contribuables qu'on ne peut pas laisser perdurer.

Si l'on voulait utiliser judicieusement ces 42 millions de francs lourds, il faudrait les ajouter aux sommes déjà attribuées pour l'hospitalisation des drogués, car on sait qu'un drogué livré à lui-même est un délinquant en puissance.

Je suggère donc un transfert entre des études « bidon » et une action efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Yvon Briant. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Durlieux, rapporteur général. Monsieur le président, là encore, la commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Je m'exprime donc de nouveau à titre personnel. Je ferai les mêmes observations que sur l'amendement précédent.

Sans doute pourrions-nous - je ne connais pas non plus les travaux de ce conseil, mais M. Bachelot les connaît visiblement mieux que certains d'entre nous - améliorer la qualité de ses études. Néanmoins, je ne pense pas qu'il faille pour autant supprimer ce centre d'un trait de plume.

Je ne suis donc pas favorable à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cet amendement vise effectivement à supprimer purement et simplement le Conseil national de prévention de la délinquance.

Monsieur Bachelot, telle n'est pas l'orientation qui vient d'être prise par le Gouvernement, puisque celui-ci se propose de réinstaller dans les jours qui viennent le conseil tel qu'il vient d'être renouvelé. Il estime, en effet, qu'en matière de sécurité aucun effort n'est à négliger. Il se peut, monsieur Bachelot, que l'usage qui a été fait dans le passé des moyens attribués au Conseil national de prévention de la délinquance n'ait peut-être pas toujours permis d'obtenir les résultats souhaités. Le Gouvernement estime, néanmoins, que la répression en matière de sécurité est de sa compétence exclusive, et que, en revanche, en matière de prévention, tout en étant compétent, il peut aussi s'assurer le concours des collectivités locales. Dans son principe, le Conseil national de prévention de la délinquance est bien l'instance de concertation et de coordination où peuvent se rencontrer les volontés conjuguées de l'Etat et des collectivités locales.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'entend pas la supprimer d'un trait de plume. Je vous donne en revanche l'assurance qu'il veillera avec un soin tout particulier à éviter des dérapages du type de ceux que vous craignez et je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. L'adoption par l'Assemblée de cet amendement constituerait une très grosse erreur. Le rôle du conseil national de prévention de la délinquance est reconnu par tous ceux qui y participent comme extrêmement efficace. Nous savons bien que l'action de ceux qui connaissent le mieux le terrain, les élus, est très importante non seulement pour mieux percevoir les problèmes, trouver des solutions adaptées, mais aussi pour informer, accueillir, éduquer, et que, malgré les railleries de l'époque, ce conseil a bien travaillé.

Nous avions voulu l'ouvrir largement à d'autres maires en dépassant les choix politiques ou partisans. Aussi formulerais-je un double regret. Premièrement que le Gouvernement ait commis l'erreur de diminuer notablement les moyens de cet organisme. Deuxièmement que, dans bien des cas, des maires qui avaient été à l'origine de cette création non sans difficulté, je le répète, et souvent sous les railleries aient été remplacés presque systématiquement par des représentants de communes qui, initialement, n'avaient pas adhéré au mouve-

ment. Il ne me gêne pas qu'on ait élargi le conseil national à des municipalités comme celle de Cambrai, mais il est dommage que des municipalités qui avaient joué un rôle clé au départ, comme celle de Lille, n'aient pu y conserver leur place. *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

Après l'article 56

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 55 rectifié, présenté par MM. Le Garrec, Sapin, Douyère, Charzat et les membres du groupe socialiste, tendant à insérer un article additionnel après l'article 56.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 56, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement publiera avant le 2 avril 1987 le rapport de la mission de réflexion sur la structure des administrations centrales (rapport Belin-Gisserot) ainsi qu'une annexe à ce rapport retraçant les conséquences de celui-ci sur le budget de l'Etat en 1987. »

La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Par cet amendement, nous demandons au Gouvernement de publier le rapport Belin-Gisserot avant le 2 avril 1987.

Tiens ! M. de Charette s'en va ! La question que j'évoque le concerne pourtant de très près !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. C'est moi qui vous répondrai, monsieur Le Garrec.

M. le président. Mais oui, le Gouvernement est représenté à son banc !

M. Jean Le Garrec. Sans doute, monsieur le président, mais M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan va me manquer. *(Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Veuillez présenter votre amendement, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Pourquoi cette exigence ? Le rapport Belin-Gisserot propose des modifications très importantes des directions de l'administration centrale. Des chiffres ont même été cités, et il serait normal que nous en soyons informés.

Par ailleurs, ce rapport proposerait la suppression de la délégation aux fonctionnaires internationaux, de la délégation à l'économie sociale, de la commission nationale pour le développement des quartiers et la diminution des moyens du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes. J'ignore si cela est vrai, puisque nous n'avons pas connaissance du texte de ce rapport. Mais nous savons que M. le rapporteur spécial pour la fonction publique a eu des informations, et celles qu'il nous a communiquées m'inquiètent.

En effet, je considère personnellement que supprimer la délégation aux fonctionnaires internationaux serait une erreur politique et que réduire les moyens du centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes serait dommageable. Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Le meilleur moyen de clarifier la situation c'est de publier ce rapport.

M. de Charette, qui a quitté l'hémicycle...

M. Denis Jacquet. Momentanément !

M. Jean Le Garrec. ... s'est interrogé sur le rapport Blanchard. Heureusement que ce document n'était pas dans son ministère qui, paraît-il, a été cambriolé !

M. Denis Jacquet. Seriez-vous le voleur ? *(Sourires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean Le Garrec. Mais, pour le rassurer, je lui indique que les informations qu'il recherche sur les primes et rémunérations annexes figurent toutes dans le « jaune » budgétaire annexé au budget de 1985. Il trouvera dans ce document officiel tous les renseignements utiles sur l'évolution des rémunérations et celle des primes, sur leur répartition par catégorie, par ministère, par administration centrale et par service extérieur. Si sa curiosité est réelle, il aura de quoi la satisfaire.

M. de Charette pourrait ainsi vérifier que, contrairement à ce qu'il a affirmé, il n'y a pas eu de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 1981 à 1986. *(Mais si ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* En revanche, il orga-

nise pour 1987, de manière très systématique, une baisse de 2 p. 100 du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne bénéficiant pas d'une évolution de carrière, et une baisse de 2 p. 100 également du pouvoir d'achat de tous les retraités. Ce sont des faits.

M. Maurice Jaendon. Ce sont des chiffres socialistes !

M. Jean Le Garrec. Le rapport Belin-Gisserot montrera ce que le Gouvernement veut faire ; il permettra de clarifier le débat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas délibéré sur cet amendement ; je ferai donc quelques observations personnelles.

D'abord, le texte que propose M. Le Garrec n'a pas l'allure d'un article ordinaire de loi de finances. Je pense même qu'il n'est pas conforme à l'article 34 de la Constitution parce qu'il ne relève pas du domaine de la loi.

Ensuite, nous ne savons pas si le rapport Belin-Gisserot est ou non achevé. Je me rappelle que, pendant des années, les socialistes avaient réclamé le fameux rapport Lasry à M. Barre, mais que celui-ci était bien incapable de le leur communiquer pour la simple raison qu'il n'était pas achevé.

M. Jean Le Garrec. Mais alors, d'où tenez-vous vos informations ?

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. Je m'interroge et le Gouvernement me répondra. Peut-être le rapport dont vous souhaitez la publication n'est-il pas achevé.

M. Jean Le Garrec. Ah bon !

M. le président. Monsieur le rapporteur, n'engagez pas le dialogue avec M. Le Garrec, aussi intéressant soit-il.

M. Bruno Durlieux, rapporteur spécial. Enfin, étant par principe partisan de la communication des rapports de cette nature au Parlement, je ne doute pas que, le moment venu, le Gouvernement lui fera connaître la teneur de celui de MM. Belin et Gisserot.

Pour toutes ces raisons, je demande le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Monsieur Le Garrec, vous ne cesserez jamais de m'étonner. Vous avez une façon de faire à la fois les questions et les réponses qui est surprenante.

M. Michel Dalebarre. C'est le début de l'autogestion ! *(Sourires.)*

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Pourquoi cet amendement ? vous êtes-vous demandé. C'est une très bonne question parce que, figurez-vous, je me suis posé la même ! Comment se fait-il que vous ayez pu concevoir un amendement qui, d'une part, je n'y insiste pas, me semble douteux sur le plan de la constitutionnalité...

M. Jean Le Garrec. Douteux, le mot est trop fort !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. ... et qui, d'autre part, revient à formuler deux demandes inutiles ?

Premièrement, il s'agit de savoir quelles conclusions de MM. Belin et Gisserot sont intégrées dans le projet de budget de 1987. En faisant tout à l'heure votre petit épilogue sur les « jaunes » budgétaires et ce qu'on pouvait y trouver du rapport Blanchard, vous nous avez prouvé que vous lisiez attentivement les documents budgétaires. Dans ces conditions, pourquoi n'avez-vous pas lu le rapport de M. Bruno Durlieux, qui serait en droit d'être vexé ? On y trouve en effet, aux pages 13 et 14, la teneur exacte de celles des propositions de MM. Belin et Gisserot qui sont reprises dans ce budget.

M. Jean Le Garrec. Alors, il est achevé, ce rapport !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Cette première demande est donc superflue, puisqu'elle est satisfaite par avance dans le rapport de M. Durlieux.

M. Jean Le Garrec. Je n'y comprends rien ! M. Durlieux avait dit que ce rapport n'était pas achevé et vous affirmez maintenant le contraire.

M. le président. Monsieur Le Garrec, vous n'avez plus la parole.

M. Jean Le Garrec. Je suis perdu, monsieur le président ! (Sourires.)

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Quant à votre seconde exigence, elle pose la question de principe de la publication des conclusions du rapport Belin-Gisserot. Ce rapport a été commandé à la fin du mois d'avril et une première série de conclusions a été déposée le 6 juin pour permettre, précisément, les arbitrages budgétaires.

M. Jean Le Garrec. Donc il existe !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Une seconde série doit être achevée avant la fin de cette année. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de document qui s'appellerait le rapport Belin-Gisserot...

M. Michel Delebarre. Il y en a deux : l'un qui est fini, l'autre pas.

M. le ministre chargé de la réforme administrative. ... et qui pourrait connaître le sort du malheureux rapport Blanchard ! Le rapport Belin-Gisserot, en tant que tel, n'existe pas encore. Mais, au fond, cela n'a aucune importance, monsieur Le Garrec.

M. Michel Delebarre. Ah bon, c'est un rapport sans importance !

M. le ministre chargé de la réforme administrative. Vous avez bien vu que celles des conclusions qui ont été déposées sont intégrées dans le projet de budget, et cela me paraît tout à fait normal. Les conclusions de MM. Belin et Gisserot sont des documents de travail internes à l'administration. Lorsque le Gouvernement sera saisi de la seconde série, il procédera à des arbitrages et il intégrera ces nouvelles conclusions dans de nouvelles propositions budgétaires. Je ne crois pas qu'il y ait de manière plus solennelle de les rendre publiques que de les inclure dans un projet de budget débattu au Parlement.

Je demande donc le rejet de l'amendement.

M. Jean Le Garrec. J'aimerais comprendre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 55 rectifié.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. (Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	537
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue	267

Pour l'adoption	213
Contre	319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

II. - SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 211 877 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 21 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 12 120 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

III. - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. J'appelle ensuite les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social ».

La parole est à M. Michel Margnes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, par le Conseil économique et social.

M. Michel Margnes, rapporteur spécial. En tant que rapporteur spécial, je demande évidemment à l'Assemblée de voter ces crédits. Mais je tiens, auparavant, à répondre en deux mots à M. Bachelot, que je n'ai pas voulu interrompre.

Le Conseil économique et social est un organe utile de conciliation, qui joue un rôle majeur dans le processus de prospective sociale. Les propos qu'a tenus M. Bachelot à la tribune vis-à-vis de cette institution sont excessifs et, comme tout ce qui est excessif, ils n'ont guère de valeur. Prétendre que le Conseil économique et social est sans influence, qu'il n'a aucun moyen, qu'il fait double emploi avec d'autres organismes, qu'il est dangereux pour les institutions, qu'il est un refuge pour des personnalités en fin de carrière, c'est oublier le rôle effectif qu'il joue dans le processus de conciliation et de décision.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 312 691 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

IV. - PLAN

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du premier ministre : IV - Plan ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 4 664 251 francs. »

« Titre IV : moins 44 910 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 10 millions de francs ; »

« Crédits de paiement : 3 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 73

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 56, présenté par MM. Strauss-Kahn, Le Garrec et Roger-Machart, tendant à insérer un article additionnel après l'article 73.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« En annexe au projet de loi de finances de l'année, le Gouvernement dépose un rapport retraçant les conditions d'utilisation des crédits inscrits au titre IV des services du Premier ministre (1^{er} Plan).

« Ce rapport retrace et justifie, notamment pour les deux dernières années connues et pour l'année en cours, le montant des subventions attribuées à chacun des organismes d'études économiques et sociales.

« Il indique également la répartition prévisionnelle entre ces différents organismes des crédits demandés par le projet de loi de finances de l'année.

« Ce rapport est distribué avant l'examen par l'Assemblée nationale des crédits des services du Premier ministre (1^{er} Plan). »

La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn.

M. Dominique Strauss-Kahn. Cet amendement a trait à la globalisation des crédits affectés aux divers centres de recherche rattachés au Plan, qui est opérée cette année pour la première fois. M. de Charette a justifié cette globalisation par un souci de bonne gestion. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, qu'elle empêche au contraire ces organismes de prévoir la planification de leur propre financement en fonction de lignes qui auraient été individualisées ? Au-delà, ne risque-t-elle pas de défavoriser certains de ces centres : je pense tout particulièrement à l'I.R.E.S. ?

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de publier un rapport annuel retraçant la répartition des crédits globalisés entre les différents centres. Le Parlement pourra ainsi exercer un contrôle *a posteriori* de leur affectation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bruno Durloux, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances.

Je souligne simplement que nous avons de très nombreux moyens de connaître le détail de ces crédits. Par conséquent, je ne vois pas l'intérêt d'un tel article additionnel et je suggère le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Je me rallie volontiers au point de vue de M. le rapporteur.

Je crois, en effet, qu'il existe suffisamment de moyens - notamment les réponses fournies aux questionnaires parlementaires - permettant à chacun des parlementaires de suivre efficacement les conditions d'utilisation des crédits inscrits au titre IV dont il s'agit, comme à tout autre titre.

De la même façon, l'évolution des subventions attribuées aux organismes dont le financement est prévu à ce titre pourra être suivie dans les réponses que nous donnerons aux questions que les membres du Parlement ne manqueront pas de nous adresser le moment venu.

Je demande donc que soit repoussé cet amendement, tout en apportant tous les apaisements qu'il peut souhaiter à M. Strauss-Kahn.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 56. (L'amendement n'est pas adopté.)

BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 39, au titre des services votés, au chiffre de 452 313 380 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe 1 de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 8 210 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 40, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 31 974 496 francs.

(Ces crédits de paiement sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le Secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministère chargé de la fonction publique et du Plan, ainsi que le budget annexe des Journaux officiels.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Strauss-Kahn, pour un fait personnel.

M. Dominique Strauss-Kahn. Je veux revenir sur la remarque émise tout à l'heure par notre collègue M. Durieux. Elle m'a quelque peu surpris et, surtout, elle m'a peiné, M. Durieux nous ayant habitués à plus d'élévation dans ses propos.

Il s'agit de savoir si un fonctionnaire qui, ainsi que l'a reconnu M. Durieux, peut, comme tout citoyen, avoir des opinions politiques et prendre des responsabilités politiques dans une organisation. Je pense que nous touchons là à un aspect fondamental de la démocratie dans notre pays. Puisque personne ne met en cause le fait que les fonctionnaires puissent avoir des opinions politiques comme tout citoyen, on pourrait mettre fin à une forme d'hypocrisie en acceptant qu'ils ne les masquent plus.

Une seule entité me semble habilitée à pouvoir reprocher à un fonctionnaire ses prises de position politiques, c'est le gouvernement qu'il sert, et seulement au cas où, dans son activité politique, il lui porterait tort, sortirait de son devoir de réserve ou le servirait mal. Or je ne sache pas - mais peut-être avez-vous plus d'informations que moi à ce sujet ? - que, pendant la période considérée, le Gouvernement m'ait reproché la façon dont je le servais.

Monsieur Durieux, vous avez été fonctionnaire et vous êtes aujourd'hui député. J'ai du mal à croire que vous soyez passé du premier état au second sans que, en exerçant votre profession, vous n'avez en aucune manière approché les responsabilités politiques.

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux quelques instants afin que cet incident soit clos rapidement.

M. Bruno Durloux. Monsieur le président, je ne voudrais surtout pas que M. Strauss-Kahn considère qu'il s'agissait à son endroit d'une attaque *ad hominem*.

Mon propos tenait simplement à souligner que les fonctions de commissaire et de commissaire adjoint au Plan relèvent de la haute fonction publique et que, comme dans tous les autres services, il est d'usage et même de règle constante qu'on ne les exerce pas en occupant, en même temps, des responsabilités politiques notoires.

Tel était le sens de la remarque que j'ai formulée dans l'intérêt même du Plan. Il ne faudrait surtout pas que M. Strauss-Kahn considère que je mettais en cause sa manière de servir ou sa compétence.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Pinte une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 452-4 du code de la sécurité sociale et à permettre à l'employeur de se garantir par une assurance en cas de faute inexcusable.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 411, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Lafleur et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 412, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Miossec une proposition de loi tendant à instituer un mandat de deux ans pour les délégués du personnel et à organiser un scrutin à un tour pour l'élection des délégués du personnel et du comité d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 413, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à la création de chambres régionales de métiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 414, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bernard-Claude Savy une proposition de loi relative au libre choix du médecin dans les régimes spéciaux de sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 415, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Demange une proposition de loi tendant à modifier l'article 57 de la loi numéro 85-98 du 25 janvier 1985 et permettre la continuation des publications attachées au jugement d'ouverture consécutif à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 416, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Demange une proposition de loi visant à modifier le champ d'application de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 relative à la cession du droit au bail entraînant cessation d'activité du cédant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 417, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Demange une proposition de loi visant à faciliter la reconstruction d'immeubles après sinistre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 418, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Marcel Rigout et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à la pleine reconnaissance des droits des anciens résistants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 419, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de Mme Louise Moreau une proposition de loi relative à la défense de la forêt méditerranéenne contre les incendies.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 420, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Farran une proposition de loi relative à la protection de la forêt méditerranéenne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 421, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Rémy Houssin, une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 5 bis du code du service national, relatif aux reports d'incorporation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 422, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI REJETÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi complétant la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, adopté par l'Assemblée nationale, et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 21 octobre 1986.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le n° 410, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : culture et article 43 :

Annexe n° 11. - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VII - M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Coopération :

Annexe n° 9. - M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome VI - M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

A 17 heures 50, prise d'acte :

- soit de l'adoption du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, dans le texte élaboré par la commission mixte paritaire,
- soit du dépôt d'une motion de censure.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 23 octobre 1986, à zéro heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 21 octobre 1986

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 4 novembre 1986 a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Mercredi 22 octobre 1986 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395, 396 à 400) :

Anciens combattants.

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion sur rapport de la commission mixte paritaire du projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés (n° 408).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395, 396 à 400) :

Éventuellement, anciens combattants (suite).

Premier ministre :

Services généraux ;

Secrétariat général de la défense nationale ;

Conseil économique et social ;

Plan ;

Fonction publique.

Journaux officiels.

Jeudi 23 octobre 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Culture et communication :

Culture.

Coopération.

Vendredi 24 octobre 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Affaires étrangères.

Premier ministre :

Droits de l'homme ;

Francophonie.

Lundi 27 octobre 1986, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Légion d'honneur, Ordre de la Libération.

Justice.

Mardi 28 octobre 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **mercredi 29 octobre 1986**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Navigation aérienne.

Jeudi 30 octobre 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Agriculture.

B.A.P.S.A.

Vendredi 31 oct. 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et, éventuellement, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Industrie, postes et télécommunications, tourisme :

Industrie.

Postes et télécommunications.

Lundi 3 novembre 1986, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Industrie, postes et télécommunications, tourisme :

Tourisme.

Éducation nationale :

Enseignement scolaire.

Mardi 4 novembre 1986, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Éducation nationale :

Enseignement scolaire (suite) ;

Recherche et enseignement supérieur.

Premier ministre :

Jeunesse et sports.

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Louis Besson a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel Pezet a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. Michel Pezet pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Louis Besson pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le mercredi 22 octobre 1986 à dix-neuf heures.

Ces nominations prendront effet dès leur publication au *Journal officiel*.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE

(1 poste à pourvoir)

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné M. Pierre Pasquini comme membre de cet organisme.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 22 octobre 1986

SCRUTIN (N° 422)

sur l'amendement n° 55 rectifié de M. Jean Le Garrec après l'article 56 du projet de loi de finances pour 1987 (publication par le Gouvernement du rapport de la mission Belin-Gisserot sur la structure des administrations centrales).

Nombre de votants 537
 Nombre des suffrages exprimés 532
 Majorité absolue 267

Pour l'adoption 213
 Contre 319

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (210) :

Pour : 207.

Contre : 2. - MM. Laurent Fabius et Jean-Pierre Pénicaud.

Non-votant : 1. - M. Claude Evin, président de la séance.

Groupes R.P.R. (157) :

Contre : 156.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupes U.D.F. (128) :

Contre : 126.

Non-votants : 2. - MM. Jean Briane et Mme Florence d'Harcourt.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupes communistes (35) :

Pour : 2. - MM. Gérard Bordu et Jacques Rimbault.

Non-votants : 33.

Non-inscrits (12) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrei, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 2. - MM. Yvon Briant et Roger Fossé.

Abstentions volontaires : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - Dominique Baudis.

Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Adevah-Pozuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe)</p>	<p>Beaufils (Jean) Bèche (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Bockel (Jean-Marie) Bonnemaïson (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borrel (André) Borrel (Robert)</p>	<p>Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent)</p>
---	--	--

<p>Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevènement (Jean-Pierre) Clouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clerf (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derossier (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Mme Dufoux (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Faugaret (Alain) Fiszbín (Henri) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frèche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Germon (Claude) Giovannelli (Jean) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hemu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Jalton (Frédéric)</p>	<p>Janetti (Maurice) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laïgnel (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissegues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Le Franc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Lesmoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mias (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiert (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur)</p>	<p>Nucci (Christian) Oehler (Jean) Orret (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilès (Paul) Ravassard (Noël) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzberg (Roger-Gérard) Mme Sivadé (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stiévenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphine) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislainne) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)</p>
---	---	---

Ont voté contre

<p>MM.</p> <p>Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansqer (Vincent)</p>	<p>Arrighi (Pascal) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gantier)</p>	<p>Bachelet (Pierre) Bachelot (François) Baeckerot (Christian) Barate (Claude) Barbier (Gilbert)</p>
--	--	--